

2024

**RAPPORT  
FINANCIER  
SEMESTRIEL**

ETATS FINANCIERS AU 30 JUIN

**FNAC DARTY**



# **FNAC DARTY**



# **RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL FNAC DARTY 2024**

## **ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN**

Les tableaux du rapport financier comportent des données arrondies individuellement. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous totaux affichés.

Les présentes informations financières sont préparées sur la base d'une information « publiée » correspondant :  
Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024 aux comptes consolidés IFRS audités de Fnac Darty de l'exercice clos le 30 juin 2024 ;  
Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023, aux comptes consolidés IFRS audités de Fnac Darty de l'exercice clos le 30 juin 2023.

# SOMMAIRE

1	1 <sup>ER</sup> SEMESTRE 2024 - CHIFFRES CLÉS .....	3
2	RAPPORT D'ACTIVITE .....	5
3	COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES .....	18
	COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES .....	18
	ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ .....	19
	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE .....	20
	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS .....	21
	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS .....	22
	NOTES ANNEXES RÉSUMÉES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS .....	23
4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE .....	60
5	DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2024 .....	63

# 1 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2024 - CHIFFRES CLÉS

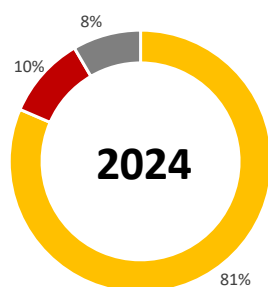
<i>(en millions d'euros)</i>		2023	2024	Variation
Chiffre d'affaires	<i>Var. en données comparable <sup>1</sup></i>	3 344,1	3 389,7	1,4% 0,1%
Marge brute	<i>En % du chiffre d'affaires</i>	1 039,3 31,1%	1 049,6 31,0%	1,0% (0,1)pt
EBITDA courant <sup>2</sup>	<i>En % du chiffre d'affaires</i>	142,5 4,3%	145,6 4,3%	2,2% 0,0pt
EBITDA courant <sup>2</sup> hors IFRS 16	<i>En % du chiffre d'affaires</i>	14,2 0,4%	20,8 0,6%	46,5% 0,2pt
Résultat opérationnel courant	<i>En % du chiffre d'affaires</i>	(35,5) (1,1%)	(36,1) (1,1%)	(1,7%) (0,0)pt
Résultat opérationnel	<i>En % du chiffre d'affaires</i>	(135,9) (4,1%)	(62,6) (1,8%)	53,9% 2,3pt
Résultat net des activités poursuivies		(161,5)	(71,9)	55,5%
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies		(163,3)	(75,1)	54,0%
Résultat net part du Groupe des activités non poursuivies		29,4	2,1	(92,9%)
Résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé		(133,9)	(73,0)	45,5%
Investissements (désinvestissements) opérationnels nets		63,1	(38,3)	(160,7%)
Cash-flow libre opérationnel		(526,3)	(529,0)	(0,5%)
Cash-flow libre opérationnel hors IFRS 16		(659,8)	(672,8)	(2,0%)
Capitaux propres		1 354,9	1 458,5	7,6%
dont part du Groupe		1 342,2	1 442,2	7,5%
Endettement financier net hors IFRS 16		674,3	495,7	(26,5%)
Endettement financier net lié à IFRS 16		1 064,8	1 183,9	11,2%
Endettement financier net		1 739,1	1 679,6	(3,4%)
Effectif moyen		21 223,0	21 414,0	0,9%

<sup>1</sup> Données comparables – LFL : excluent les effets de change, les variations de périmètre, les ouvertures et fermetures de magasins.

<sup>2</sup> L'EBITDA courant correspond au résultat opérationnel courant avant dotations nettes aux amortissements et provisions sur actifs opérationnels immobilisés comptabilisés en résultat opérationnel courant

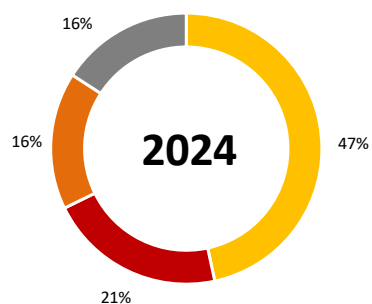
Au 1<sup>er</sup> semestre, la performance du Groupe est traditionnellement affectée par le caractère saisonnier de l'activité, dont la majeure partie du résultat et du cash-flow libre opérationnel est enregistrée au cours du second semestre.

Répartition du chiffre d'affaires semestriel par zone géographique

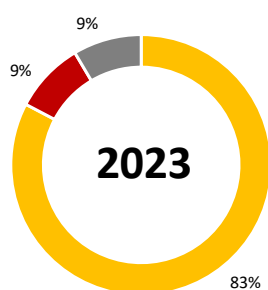


■ France et Suisse ■ Péninsule Ibérique ■ Belgique et Luxembourg

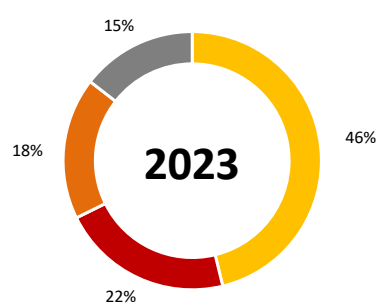
Répartition du chiffre d'affaires semestriel par catégories de produits et services



■ Produits techniques ■ Produits électroménagers  
■ Produits éditoriaux ■ Autres produits et services



■ France et Suisse ■ Péninsule Ibérique ■ Belgique et Luxembourg



■ Produits techniques ■ Produits électroménagers  
■ Produits éditoriaux ■ Autres produits et services

# 2 RAPPORT D'ACTIVITE

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

- Chiffre d'affaires de 1,6Mds€ au T2 2024, en croissance de +2.1% en données publiées et de +0.8% en données comparables<sup>1</sup>
- Chiffre d'affaires de 3,4 Mds€ au S1 2024, en croissance de +1,4% en données publiées et de +0.1% en données comparables<sup>1</sup>
- Taux de marge brute à 31,0%, en hausse de +10pdb hors impact dilutif<sup>2</sup>
- Résultat opérationnel courant stable par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023, reflétant la maîtrise de la marge brute et des coûts

## PROJET D'ACQUISITION D'UNIEURO : CONSOLIDATION DU LEADERSHIP EUROPÉEN LA DISTRIBUTION SPECIALISÉE<sup>3</sup>

- Une position de #1 en Italie qui consolide la présence du Groupe en Europe de l'ouest et du sud
- Offre publique d'achat mixte<sup>4</sup> qui sera déposée conjointement par Fnac Darty et Ruby Equity Investment<sup>5</sup>
- Caractéristiques de l'offre : 9,0€ en numéraire et 0,10 action Fnac Darty valorisant Unieuro à 12,0€ par action<sup>6</sup>
- Création d'un groupe de plus de 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires et de près de 30 000 collaborateurs<sup>7</sup>
- Synergies attendues de plus de 20 millions d'euros<sup>8</sup>, principalement issues de l'optimisation des conditions d'achat
- Relution du résultat net par action supérieure à 10% dès 2025, synergies comprises
- Finalisation de l'opération envisagée au T4 2024

## VALORISATION DES ENGAGEMENTS RSE DU GROUPE : NOTATION ESG MOODY'S EN PROGRESSION DE 4 POINTS A 65/100, #2 DU SECTEUR DE LA DISTRIBUTION SPECIALISÉE

## PERSPECTIVES ANNUELLES 2024 CONFIRMÉES

<sup>1</sup> Données comparables – LFL : excluent les effets de change, les variations de périmètre, les ouvertures et fermetures de magasins.

<sup>2</sup> Impact dilutif de la franchise et intégration de MediaMarkt

<sup>3</sup> Voir Communiqué de presse du 16 juillet 2024

<sup>4</sup> Offre mixte composée d'une branche en numéraire à hauteur de c.75% et d'une branche en titres à hauteur de c.25%

<sup>5</sup> Véhicule d'investissement commun détenue à 51% par Fnac Darty et à 49% par Ruby Equity Investment (société affiliée à VESA Equity Investment), consolidé par Fnac Darty

<sup>6</sup> Sur la base du cours de clôture de Fnac Darty de 30,20€ au 15 juillet 2024

<sup>7</sup> Combinaison des informations annuelles publiées par les 2 entités au 31 décembre 2023 pour Fnac Darty et au 28 février 2024 pour Unieuro

<sup>8</sup> En année pleine dès 2025

## CHIFFRES CLÉS DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2024

(en M€)	Exercice clos le 30 juin		
	2023	2024	Var.
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3 344</b>	<b>3 390</b>	<b>+1,4%</b>
<i>Var. en données comparables<sup>1</sup></i>			+0,1%
<b>Marge brute</b>	<b>1 039</b>	<b>1 050</b>	<b>11</b>
<i>% Chiffre d'affaires</i>	31,1%	31,0%	(10) pdb
<b>EBITDA courant<sup>2</sup></b>	<b>143</b>	<b>146</b>	<b>3</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(35)</b>	<b>(36)</b>	<b>(1)</b>
<i>% Chiffre d'affaires</i>	(1,1)%	(1,1)%	
<b>Résultat net part du Groupe des activités poursuivies</b>	<b>(163)</b>	<b>(75)</b>	<b>88</b>
<i>Résultat net part du Groupe des activités non poursuivies</i>	29	2	
<b>Cash-flow libre opérationnel hors IFRS 16</b>	<b>(660)</b>	<b>(673)</b>	<b>(13)</b>

**Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024**, le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 1 596 millions d'euros, en progression de +2,1% en données publiées et de +0,8% à données comparables<sup>1</sup> par rapport à l'année précédente.

**Au 1<sup>er</sup> semestre 2024**, le chiffre d'affaires s'élève à 3 390 millions d'euros, en progression de +1,4% en données publiées et de +0.1% en données comparables<sup>1</sup> par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023

Au 1<sup>er</sup> semestre, la performance du Groupe est traditionnellement affectée par le caractère saisonnier de l'activité, dont la majeure partie du résultat et du cash-flow libre opérationnel est enregistrée au cours du second semestre.

Le marché, bien que toujours dégradé, présente des premiers signes de reprise au 2<sup>ème</sup> trimestre. Dans ce contexte, Fnac Darty démontre à nouveau sa capacité à surperformer grâce à ses choix stratégiques et sa résilience, reflétée dans la maîtrise de sa marge. Ainsi, le Groupe affiche un retour à la croissance, au 2<sup>ème</sup> trimestre, dans toutes les zones géographiques où il opère.

<sup>1</sup> Données comparables – LFL : excluent les effets de change, les variations de périmètre, les ouvertures et fermetures de magasins.

<sup>2</sup> L'EBITDA courant correspond au résultat opérationnel courant avant dotations nettes aux amortissements et provisions sur actifs opérationnels immobilisés comptabilisés en résultat opérationnel courant

Au premier semestre le **taux de marge brute** s'élève à 31,0%. Hors impact dilutif de la franchise et des changements de périmètre, il est en progression de +10 points de base par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023, poussé par les services compensant les effets défavorables du mix canal/produit.

Les **coûts opérationnels** atteignent 1 086 millions d'euros. Hors impact de l'intégration de MediaMarkt Portugal pour 13 millions d'euros, ils sont en légère baisse par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023. L'effet embarqué de la hausse des loyers, l'effet année pleine des NAO et l'inflation observée sur d'autres postes de coûts ont été compensés par la baisse des coûts de l'énergie et l'efficacité des plans de performance déclinés dans l'ensemble des directions du Groupe.

L'**EBITDA** courant s'élève à 146 millions d'euros (dont 125 millions d'euros liés à l'application de la norme IFRS 16), stable par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Le **résultat opérationnel courant** s'élève à -36 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2024, stable par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023, et en très légère amélioration hors intégration de MediaMarkt Portugal et démarrage Weavenn.

### **Evolution par canal de distribution**

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre, les revenus en magasins ont progressé, traduisant de nouveau l'attractivité des points de vente. L'activité digitale représente 21% du total des ventes du Groupe, stable par rapport à 2023. Enfin, l'omnicanalité reste un des points forts du Groupe. Le Click&Collect est en progression à 51% (+1.9pt vs S1 2023).

### **Evolution par catégorie de produits**

Les **produits techniques** renouent avec la croissance au 1<sup>er</sup> semestre grâce à un 2<sup>ème</sup> trimestre particulièrement dynamique. L'activité télévision affiche de très bons résultats, portés par l'Euro de football et l'appétit des clients pour s'équiper d'écrans de plus grande taille et de technologie avancée (OLED). La téléphonie, progresse également, tirée par l'attractivité des nouveaux produits intégrant des fonctionnalités d'intelligence artificielle. Les ordinateurs affichent à nouveau de la croissance sur le second trimestre, bénéficiant des prémices du cycle de rééquipement. Ces deux catégories devraient pleinement profiter du lancement d'innovations dès le second semestre. Les **produits éditoriaux** sont en recul, impactés, comme anticipé, par une base de comparaison très élevée pour le gaming qui avait bénéficié d'un line-up très dense en 2023. La performance du livre reste solide portée principalement par l'attrait de nouvelles tendances de lecture. Les **services** poursuivent leur progression dans toutes les régions. La **diversification** affiche également une solide performance grâce à la croissance à deux chiffres du jeu-jouet et de la papeterie. Enfin, l'**électroménager** est quasi-stable, porté par la bonne dynamique du petit électroménager tandis que les ventes de gros électroménager restent en retrait, subissant toujours le point bas du cycle immobilier.

### **Evolution par zone géographique**

L'activité de la zone **France et Suisse** renoue avec la croissance à données comparables<sup>1</sup> (+0,7% sur le 2<sup>ème</sup> trimestre et de +0,1% sur le 1<sup>er</sup> semestre). L'effet périmètre correspond à l'impact de la fermeture des 3 derniers shop-in-shop Manor en Suisse non francophone.

En **Péninsule Ibérique**, les ventes reviennent en territoire positif sur le 2<sup>ème</sup> trimestre (+2,2% à données comparables<sup>1</sup>) permettant ainsi d'atteindre un 1<sup>er</sup> semestre quasi-stable (-0,4% à données comparables<sup>1</sup>). En Espagne, le retour à la croissance observé dès le mois de mars se poursuit. Le Portugal bénéficie de l'activité des 10 magasins MediaMarkt consolidés depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

L'activité de la zone **Belgique et Luxembourg** est en légère croissance (à données comparables<sup>1</sup> : +1,0% sur le 2<sup>ème</sup> trimestre et de +0,4% sur le 1<sup>er</sup> semestre). Les ventes bénéficient d'une croissance notable des services.

---

<sup>1</sup> Données comparables – LFL : excluent les effets de change, les variations de périmètre, les ouvertures et fermetures de magasins.



## Autres éléments du compte de résultat

Les **éléments non courant** s'établissent à -27 millions d'euros sur le semestre, constitués principalement de frais liés à la restructuration pour environ 11 millions d'euros dont près de la moitié chez Nature & Découvertes et de mises à la juste valeur de divers projets informatiques pour environ 15 millions d'euros. Le résultat opérationnel s'établit ainsi à -63 millions d'euros sur le semestre.

Le **résultat financier** atteint -37 millions d'euros contre -44 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2023. L'évolution provient d'une part d'une progression du coût de l'endettement financier net (3 millions d'euros) et de l'augmentation des charges IFRS 16 (7 millions d'euros) conséquence de la hausse des taux d'intérêt. Le solde provient de l'impact de la comptabilisation au 1<sup>er</sup> semestre 2023 d'une moins-value liée à la cession du fond Daphni.

Après prise en compte d'un produit d'impôt de 27 millions d'euros, le **résultat net part du Groupe des activités poursuivies** du 1<sup>er</sup> semestre 2024 s'affiche en retrait à -75 millions d'euros.

## Structure financière

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, le **cash-flow libre opérationnel** hors IFRS 16 s'établit à -673 millions d'euros à comparer à -660 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2023. L'évolution provient principalement de l'intégration des activités de MediaMarkt au Portugal. Les investissements opérationnels nets affichent un produit de +38 millions d'euros, en raison de cessions d'actifs notamment un entrepôt.

L'**endettement financier net** hors IFRS 16 du Groupe s'élève à 496 millions d'euros au 30 juin 2024. La variation de l'endettement financier net entre le 31 décembre et le 30 juin s'explique par la saisonnalité de l'activité, l'endettement net au 31 décembre étant structurellement plus faible compte tenu du volume d'affaires important enregistré en fin d'année.

Le Groupe affiche une **position nette de trésorerie** de 583 millions d'euros au 30 juin 2024, à laquelle s'ajoutent une ligne de crédit RCF ainsi qu'un DDTL pour 600M€, non tirés à date de maturité mars 2028 (avec deux options d'extension à mars 2029 et mars 2030).

Grâce à cette solide position de liquidité, le Groupe est confiant dans sa capacité à arbitrer de manière opportuniste l'allocation stratégique de ses moyens (M&A, désendettement, retour à l'actionnaire, etc.) tout en restant attentif à son niveau de ratio de levier.

Par ailleurs, le Groupe est noté par les agences de notation Standard & Poor's, Scope Ratings et Fitch Ratings qui ont attribué respectivement, au cours de l'année 2023, les notations BB+, BBB et BB+ assorties de perspectives négatives (S&P et Scope) ou stables (Fitch). En juillet, postérieurement à l'annonce du projet d'acquisition d'Unieuro, Fitch et S&P ont confirmé leurs notations.

Fnac Darty a versé pour la quatrième année consécutive un **dividende de 0,45 euro par action**. Ce montant représente un taux de distribution de 39% calculé sur le résultat net part du Groupe des activités poursuivies - ajusté<sup>1</sup>, conforme aux années précédentes et à la politique de retour à l'actionnaire présentée dans le plan stratégique Everyday. Il a été payé le 5 juillet 2024 pour un montant de 12,5 millions d'euros.

## POURSUITE DU DEPLOIEMENT DU PLAN STRATÉGIQUE

La résilience des résultats semestriels 2024 démontre à nouveau la puissance et la singularité du modèle omnicanal du Groupe avec pour ambition d'**être, au quotidien et dans la durée, l'allié du consommateur pour l'accompagner dans une consommation durable et dans les usages quotidiens de son foyer**. Tout au long du semestre, Fnac Darty a poursuivi sa feuille de route stratégique.

**Weavenn**, l'entreprise commune **créée par Fnac Darty et CEVA Logistics**, a démarré ses opérations au cours du second trimestre. La société commune devrait générer à horizon 5 ans, 200M€ de chiffre d'affaires et une marge opérationnelle à deux chiffres.

Fnac Darty a **obtenu la certification ISO 50001**, norme internationale symbole d'excellence en matière de gestion de l'énergie. Cette certification a notamment été possible grâce aux investissements dans l'éclairage LED et les outils de pilotage de l'énergie (GTB-GTC) déployés en 2023 dans l'ensemble des magasins intégrés.

**Fnac Darty est noté 65/100 par V.E. Moody's Analytics**, en progression de 4 points par rapport à 2022 plaçant ainsi le Groupe en deuxième position du secteur de la distribution spécialisée. Cette performance valorise à nouveau les engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance de Fnac Darty - en tant que piliers de sa stratégie Everyday.

Enfin, la date de finalisation de la **cession des activités de billetterie** au groupe CTS Eventim demeure incertaine. Les autorisations requises de la part des autorités de la concurrence Européenne et Suisse n'ayant toujours pas été obtenues.

<sup>1</sup> Correspond au résultat net courant part du Groupe des activités poursuivies retraité de la provision relative à la transaction envisagée avec l'Autorité de la concurrence (85M€) et les dépréciations de marques (20M€)

## ÉVÈNEMENT RÉCENT

Le **projet d'acquisition d'Unieuro**<sup>1</sup> permettrait de constituer un leader de la vente de produits électroniques, d'électroménager, de produits éditoriaux et de services en Europe de l'Ouest et du Sud avec plus de 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 30 000 collaborateurs et plus de 1 500 magasins. La combinaison des deux entités offrirait des positions de #1 ou de #2 dans ses principaux marchés.

L'opération offre un potentiel de synergies opérationnelles estimé à plus de 20 millions d'euros avant impôts en année pleine, principalement grâce à des économies d'échelle sur les achats et à l'intégration de l'activité de marque propre. Unieuro bénéficiera également de l'expertise du Groupe Fnac Darty en termes d'efficacité opérationnelle. Des opportunités de réaliser davantage de synergies seront étudiées post transaction.

Le Groupe anticipe un impact relatif sur son résultat par action de plus de 10% dès 2025, synergies comprises et un impact positif sur son résultat opérationnel courant et son cash-flow opérationnel.

L'offre d'achat serait composée pour chaque action Unieuro de :

- 9,0 euros en numéraire ; et
- 0,10 action Fnac Darty nouvellement créées<sup>2</sup>.

Cette offre valorise Unieuro à 12,0 euros par action<sup>2</sup>, soit une prime de 42% sur la moyenne du cours de bourse à la clôture pondéré par les volumes du 15 juillet 2024 et une prime de 34% sur la moyenne des cours de bourse à la clôture pondérés par les volumes des 3 derniers mois. Elle valorise 100% du capital<sup>3</sup> d'Unieuro à 249 millions d'euros étant entendu que le Groupe détient déjà 4,4% du capital d'Unieuro.

Cette offre permettrait aux actionnaires d'Unieuro de monétiser la valeur de leur participation tout en conservant une exposition au potentiel de création de valeur de l'entité combinée.

L'offre serait financée de la manière suivante :

- Fnac Darty et Ruby Equity Investment<sup>4</sup> envisagent de créer une société d'investissement commune (détenue respectivement à 51% et 49%) qui détiendra la participation dans Unieuro. Cette société serait contrôlée et consolidée par le Groupe Fnac Darty.
- La part en numéraire, qui représente c.75% du montant total de l'offre, serait financée par Ruby Equity Investment et Fnac Darty à hauteur respectivement d'environ 2/3 et d'environ 1/3.
- L'apport en actions, qui représente c.25% du montant total de l'opération, serait financée par Fnac Darty par l'émission d'environ 2,0 millions de titres<sup>5</sup>, dans la limite des délégations en vigueur, représentant environ 6,6% du capital de Fnac Darty post-opération.
- La hausse de l'endettement net du Groupe sera limitée à environ +56 millions d'euros<sup>6</sup> permettant à Fnac Darty de préserver sa flexibilité financière et de poursuivre sa politique d'allocation du capital.

Le lancement de l'offre publique d'achat devrait intervenir après la levée des conditions préalables usuelles liées aux autorisations réglementaires italiennes. Par ailleurs, cette opération fera l'objet d'une revue au titre du contrôle des concentrations.

La finalisation de ce rapprochement est envisagée au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024.

<sup>1</sup> Voir Communiqué de presse du 16 juillet 2024

<sup>2</sup> Soit 3,02€ sur la base du cours clôture de Fnac Darty de 30,20€ au 15 juillet 2024

<sup>3</sup> Basé sur 20,7 millions d'actions Unieuro en circulation

<sup>4</sup> Société affiliée à VESA Equity Investment

<sup>5</sup> Sur la base du cours de clôture de Fnac Darty de 30,20€ au 15 juillet 2024

<sup>6</sup> Hors frais de transaction

## PERSPECTIVES 2024

Malgré des premiers signes positifs, la reprise des marchés reste incertaine. La puissance du plan stratégique Everyday, facteur clé de la résilience du Groupe et la montée en puissance des nouvelles innovations devraient soutenir les grands rendez-vous commerciaux de fin d'année qui restent cruciaux pour le résultat de l'exercice.

Le Groupe maintient donc sa vigilance quant à l'évolution du contexte économique et géopolitique et confirme à ce stade un **Résultat Opérationnel Courant (ROC) pour 2024 au moins égal à celui de 2023**.

Le Groupe réaffirme son objectif d'atteindre un **cash-flow libre opérationnel<sup>1</sup> cumulé d'environ 500M€** sur la période 2021-2024, soit un niveau de 180M€ en 2024.

\*\*\*\*\*

---

<sup>1</sup> Hors IFRS16.

## ANNEXES

Les procédures d'examen limitées sur les comptes semestriels approuvés par le Conseil d'administration du 24 juillet 2024 ont été effectuées par les commissaires aux comptes.

Les tableaux suivants comportent des données arrondies individuellement. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous totaux affichés.

### CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

(en M€)	T2 2024	Variation vs T2 2023		
		Réelle	A périmètre et à taux de change constants	Données comparables - LFL <sup>1</sup>
France et Suisse	1 305,2	+0,4%	+0,4%	+0,7%
Péninsule Ibérique	164,7	+19,9%	+19,9%	+2,2%
Belgique et Luxembourg	126,5	+0,5%	+0,5%	+1,0%
<b>Groupe</b>	<b>1 596,4</b>	<b>+2,1%</b>	<b>+2,1%</b>	<b>+0,8%</b>

(en M€)	S1 2024	Variation vs S1 2023		
		Réelle	A périmètre et à taux de change constants	Données comparables - LFL <sup>1</sup>
France et Suisse	2 760,7	-0,2%	-0,3%	+0,1%
Péninsule Ibérique	343,6	+17,6%	+17,6%	-0,4%
Belgique et Luxembourg	285,4	-0,1%	-0,1%	+0,4%
<b>Groupe</b>	<b>3 389,7</b>	<b>+1,4%</b>	<b>+1,3%</b>	<b>+0,1%</b>

### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

(en M€)	S1 2023	% du CA	S1 2024	% du CA
France et Suisse	(27,7)	(1,0)%	(28,0)	(1,0)%
Péninsule Ibérique	(6,8)	(2,3)%	(5,1)	(1,5)%
Belgique et Luxembourg	(1,0)	(0,4)%	(3,0)	(1,0)%
<b>Groupe</b>	<b>(35,5)</b>	<b>(1,1)%</b>	<b>(36,1)</b>	<b>(1,1)%</b>

<sup>1</sup> Données comparables - LFL : excluent les effets de change, les variations de périmètre, les ouvertures et fermetures de magasins.

## COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

(en M€)	Exercice clos le 30 juin		
	2023	2024	Var.
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>3 344</b>	<b>3 390</b>	<b>+1,4%</b>
<b>Marge brute</b>	<b>1 039</b>	<b>1 050</b>	<b>+1,1%</b>
% Chiffre d'affaires	31,1%	31,0%	(0,1) pt
<b>Total coûts</b>	<b>(1 075)</b>	<b>(1 086)</b>	<b>+1,0%</b>
% Chiffre d'affaires	32,1%	32,0%	(0,1) pt
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(35)</b>	<b>(36)</b>	<b>(1)</b>
Produits et charges opérationnels non courants	(100)	(27)	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(136)</b>	<b>(63)</b>	<b>+73</b>
Charges financières nettes	(44)	(37)	
Impôt sur le résultat	19	27	
<b>Résultat net de l'exercice des activités poursuivies</b>	<b>(161)</b>	<b>(72)</b>	
<b>Résultat net de l'exercice des activités poursuivies, part du Groupe</b>	<b>(163)</b>	<b>(75)</b>	<b>+88</b>
Résultat net des activités non poursuivies	29	2	
<b>Résultat net consolidé, part du Groupe</b>	<b>(134)</b>	<b>(73)</b>	
<b>EBITDA courant<sup>1</sup></b>	<b>143</b>	<b>146</b>	<b>+3</b>
% Chiffre d'affaires	4,3%	4,3%	
<b>EBITDA courant<sup>1</sup> hors IFRS 16</b>	<b>14</b>	<b>21</b>	<b>+7</b>

## CASH FLOW LIBRE OPÉRATIONNEL

(en M€)	Exercice clos le 30 juin	
	2023	2024
<b>Capacité d'autofinancement avant impôts, dividendes et intérêts</b>	<b>131</b>	<b>140</b>
Impact IFRS 16	(129)	(140)
<b>Capacité d'autofinancement avant impôts, dividendes et intérêts, hors IFRS 16</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Variation du besoin en fonds de roulement, hors IFRS 16	(635)	(696)
Impôts sur le résultat payés	36	(15)
<b>Flux nets liés aux activités opérationnelles, hors IFRS 16</b>	<b>(597)</b>	<b>(711)</b>
<b>Flux nets liés aux activités d'investissement opérationnelles</b>	<b>(63)</b>	<b>38</b>
<b>Cash-flow libre opérationnel, hors IFRS 16</b>	<b>(660)</b>	<b>(673)</b>

<sup>1</sup> EBITDA courant : résultat opérationnel courant avant dotations nettes aux amortissements et provisions sur actifs opérationnels immobilisés.

## BILAN

<i>Actif</i> (en M€)	31 décembre 2023	30 juin 2024
Goodwill	1 680	1 680
Immobilisations incorporelles	566	560
Immobilisations corporelles	544	465
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	1 105	1 125
Participations dans les sociétés mises en équivalence	1	1
Actifs financiers non courants	22	26
Actifs d'impôts différés	63	65
Autres actifs non courants	0	0
<b>Actifs non courants</b>	<b>3 981</b>	<b>3 922</b>
Stocks	1 158	1 158
Créances clients	189	121
Créances d'impôts exigibles	8	44
Autres actifs financiers courants	22	24
Autres actifs courants	536	390
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 121	583
<b>Actifs courants</b>	<b>3 034</b>	<b>2 319</b>
Actifs détenus en vue de la vente	0	0
<b>Total actif</b>	<b>7 015</b>	<b>6 242</b>
<i>Passif</i> (en M€)	31 décembre 2023	30 juin 2024
Capital social	28	28
Réserves liées au capital	987	987
Réserves de conversion	(6)	(6)
Autres réserves	513	434
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>1 522</b>	<b>1 442</b>
Capitaux propres – Part revenant aux intérêts non contrôlés	17	16
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 539</b>	<b>1 459</b>
Emprunts et dettes financières à long terme	604	806
Dettes locatives à plus d'un an	898	941
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	167	164
Autres passifs non-courants	9	7
Passifs d'impôts différés	199	165
<b>Passifs non courants</b>	<b>1 876</b>	<b>2 083</b>
Emprunts et dettes financières à court terme	319	272
Dettes locatives à moins d'un an	246	243
Autres passifs financiers courants	9	14
Dettes fournisseurs	2 153	1 444
Provisions	115	113
Dettes d'impôts exigibles	1	0
Autres passifs courants	758	615
<b>Passifs courants</b>	<b>3 600</b>	<b>2 701</b>
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	0	0
<b>Total passif</b>	<b>7 015</b>	<b>6 242</b>

## PARC DE MAGASINS

	31-déc.-23	Ouverture	Fermeture	30-juin-24
<b>France et Suisse*</b>	<b>838</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>840</b>
Traditionnel Fnac	96	0	0	96
Périphérie Fnac	17	0	0	17
Travel Fnac	37	4	1	40
Proximité Fnac	82	1	0	83
Connect Fnac	7	0	1	6
Darty	492	5	6	491
Fnac/Darty France	1	0	0	1
Nature et Découvertes**	106	1	1	106
<i>Dont magasins franchisés</i>	<i>431</i>	<i>10</i>	<i>7</i>	<i>434</i>
<b>Péninsule Ibérique</b>	<b>88</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>85</b>
Traditionnel Fnac	53	0	1	52
Travel Fnac	4	0	1	3
Proximité Fnac	18	0	0	18
Connect Fnac	3	0	1	2
MediaMarkt Portugal	10	0	0	10
<i>Dont magasins franchisés</i>	<i>6</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>5</i>
<b>Belgique et Luxembourg</b>	<b>84</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>84</b>
Traditionnel Fnac***	12	2	1	13
Proximité Fnac	1	0	0	1
Darty (Vanden Borre)	71	0	1	70
<b>Groupe Fnac Darty</b>	<b>1 010</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>1 009</b>
Traditionnel Fnac	161	2	2	161
Périphérie Fnac	17	0	0	17
Travel Fnac	41	4	2	43
Proximité Fnac	101	1	0	102
Connect Fnac	10	0	2	8
Darty/Vanden Borre	563	5	7	561
Fnac/Darty	1	0	0	1
MediaMarkt	10	0	0	10
Nature & Découvertes	106	1	1	106
<i>Dont magasins franchisés</i>	<i>437</i>	<i>10</i>	<i>8</i>	<i>439</i>

\* y compris 13 magasins Fnac à l'étranger : 3 au Qatar, 3 en Tunisie, 2 au Sénégal, 2 en Côte d'Ivoire, 1 au Congo, 1 au Cameroun, 1 en Arabie Saoudite et 3 magasins Darty à l'étranger en Tunisie ; et y compris 18 magasins dans les Outre-mer. Hors 14 shop-in-shops Fnac déployés dans les magasins Manor.

\*\* y compris filiales de Nature & Découvertes dirigées depuis la France : 4 magasins en Belgique, 1 magasin au Luxembourg, 7 franchises en Suisse, 1 franchise au Portugal et 5 franchises dans les Outre-mer.

\*\*\* Dont un magasin au Luxembourg géré depuis la Belgique.

## DÉFINITIONS DES INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE

Libellé de l'indicateur	Définition de l'indicateur
<b>Autres produits et charges opérationnels non courants</b>	<p>Les « Autres produits et charges opérationnels non courants » regroupent les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé, de nature à perturber le suivi de la performance économique du Groupe et exclus du résultat opérationnel courant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• les coûts de restructurations et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs ;</li><li>• les pertes de valeur sur actifs immobilisés constatées principalement dans le cadre des tests de dépréciations des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et des goodwill ;</li><li>• les plus ou moins-values liées à l'évolution du périmètre de consolidation (acquisition ou cession) ;</li><li>• les litiges majeurs qui ne naissent pas de l'activité opérationnelle du Groupe.</li></ul>
<b>EBITDA courant</b>	<p>Résultat opérationnel courant avant dotations nettes aux amortissements et provisions sur actifs opérationnels immobilisés comptabilisés en résultat opérationnel courant.</p> <p>L'EBITDA courant n'est pas un indicateur prévu par les normes IFRS et ne figure pas dans les comptes consolidés du Groupe. L'EBITDA courant n'a pas de définition standard et par conséquent, la définition utilisée par le Groupe pourrait ne pas correspondre aux définitions données à ces mêmes termes par d'autres sociétés. L'application de la norme IFRS 16 modifie de manière significative l'EBITDA courant du Groupe. L'EBITDA courant hors IFRS 16 est utilisé dans le cadre des covenants financiers applicables au titre du Contrat de Crédit.</p>
<b>EBITDA courant hors IFRS 16</b>	<p>EBITDA courant incluant les charges de loyers entrant dans le champ d'application d'IFRS 16, utilisé dans le cadre des covenants financiers applicables au titre du Contrat de Crédit.</p>
<b>Cash-flow libre opérationnel</b>	<p>Cet indicateur financier correspond aux flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles et aux flux nets de trésorerie des investissements opérationnels (définis comme les acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles et la variation des dettes des fournisseurs d'immobilisations). L'application de la norme IFRS 16 modifie de manière significative le cash-flow libre opérationnel du Groupe.</p>
<b>Cash-flow libre opérationnel hors IFRS 16</b>	<p>Cash-flow libre opérationnel incluant les impacts relatifs aux loyers entrant dans le champ d'application d'IFRS 16</p>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<p>Le chiffre d'affaires (ou produit des activités ordinaires) « réel » du Groupe correspond à son chiffre d'affaires publié. Le Groupe utilise les notions de variation du chiffre d'affaires détaillées ci-dessous.</p>
<b>Résultat financier hors IFRS 16</b>	<p>Résultat financier moins les intérêts financiers des dettes locatives</p>



<b>Endettement financier net</b>	L'endettement financier net est constitué de l'endettement financier brut incluant les intérêts courus non échus tels que définis par la recommandation du Conseil national de la comptabilité no 2013-03 au 7 novembre 2013, diminué de la trésorerie brute et des équivalents trésorerie. L'application de la norme IFRS 16 modifie de manière significative l'endettement financier net du Groupe.
<b>Endettement financier net hors IFRS 16</b>	Endettement financier net minoré de la dette locative
<b>Résultat opérationnel</b>	Le résultat opérationnel total de Fnac Darty inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<p>Fnac Darty utilise comme solde de gestion majeur le résultat opérationnel courant, défini comme la différence entre le résultat opérationnel total et les « Autres produits et charges opérationnels non courants ».</p> <p>Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire qui permet de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle de l'entreprise et qui peut servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente. Cet indicateur est présenté de façon constante et stable dans le temps et selon le principe de continuité et de pertinence de l'information financière.</p>
<b>Trésorerie nette</b>	La trésorerie nette est constituée de la trésorerie brute et des équivalents trésorerie, diminués de l'endettement financier brut incluant les intérêts courus non échus tels que définis par la recommandation du Conseil national de la comptabilité no 2013-03 au 7 novembre 2013. L'application de la norme IFRS 16 modifie de manière significative la trésorerie nette du Groupe.
<b>Trésorerie nette hors IFRS 16</b>	Trésorerie nette hors dette locative
<b>Variation du chiffre d'affaires à taux de change constant</b>	La variation du chiffre d'affaires à taux de change constant signifie que l'impact des variations de taux de change a été exclu. L'impact des taux de change est éliminé en recalculant les ventes de l'exercice N-1, sur la base des taux de change utilisés pour l'exercice N.
<b>Variation du chiffre d'affaires à périmètre constant</b>	La variation du chiffre d'affaires à périmètre constant signifie que l'effet des changements de périmètre est corrigé afin de ne pas tenir compte des modifications (acquisition, cession de filiale). Le chiffre d'affaires des filiales acquises ou cédées depuis le 1 <sup>er</sup> janvier de l'exercice N-1 est ainsi exclu du calcul de la variation (en cas de variation significative à l'échelle du Groupe).
<b>Variation du chiffre d'affaires à magasins constants</b>	La variation du chiffre d'affaires à magasins constants signifie que l'effet des ouvertures et des fermetures de magasins en propre a été exclu. Le chiffre d'affaires des magasins ouverts ou fermés depuis le 1 <sup>er</sup> janvier de l'exercice N-1 est ainsi exclu du calcul de la variation.

## APPLICATION DE LA NORME IFRS 16

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location ». La norme IFRS 16 remplace la norme IAS 17 et ses interprétations. Cette norme, entrée en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, impose la comptabilisation d'un actif (le droit d'utilisation) et d'un passif (dette de loyers) calculé sur la base des loyers inévitables actualisés.

Le Groupe applique la norme IFRS 16 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Afin d'assurer la transition entre la norme IAS 17 et la norme IFRS 16, l'ensemble des contrats de location et l'ensemble des contrats de prestation rentrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 ont été analysés.

Pour le suivi de sa performance financière, le Groupe publie des indicateurs qui excluent l'application de la norme IFRS 16. Ces indicateurs sont l'EBITDA courant hors IFRS 16, le cash-flow libre opérationnel hors IFRS 16, ainsi que l'endettement financier net hors IFRS 16.

Avec l'application de la norme IFRS 16	Retraitement IFRS 16	Sans l'application de la norme IFRS 16
<p><b>EBITDA courant</b></p> <p>Résultat opérationnel courant avant dotations nettes aux amortissements et provisions sur actifs opérationnels immobilisés comptabilisés en résultat opérationnel courant</p>	<p><b>Loyers entrant dans le champ d'application d'IFRS 16</b></p>	<p><b>EBITDA courant hors IFRS 16</b></p> <p>EBITDA courant incluant les charges de loyers entrant dans le champ d'application d'IFRS 16</p>
<p><b>Cash-flow libre opérationnel</b></p> <p>Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles moins les investissements opérationnels nets</p>	<p><b>Décassement des loyers entrant dans le champ d'application d'IFRS 16</b></p>	<p><b>Cash-flow libre opérationnel hors IFRS 16</b></p> <p>Cash-flow libre opérationnel incluant les impacts relatifs aux loyers entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16</p>
<p><b>Endettement financier net</b></p> <p>Dette financière brute moins la trésorerie brute et équivalents de trésorerie</p>	<p><b>Dette locative</b></p>	<p><b>Endettement financier net hors IFRS 16</b></p> <p>Endettement financier net minoré de la dette locative</p>
<p><b>Résultat financier</b></p>	<p><b>Intérêts financiers des dettes locatives</b></p>	<p><b>Résultat financier hors intérêts financiers sur la dette locative</b></p>

# 3 COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

POUR LES SITUATIONS AU 30 JUIN 2024 ET AU 30 JUIN 2023

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2024	30 juin 2023
<b>Produits des activités ordinaires</b>	4	<b>3 389,7</b>	<b>3 344,1</b>
Coût des ventes		(2 340,1)	(2 304,8)
<b>Marge brute</b>		<b>1 049,6</b>	<b>1 039,3</b>
Charges de personnel	5	(601,8)	(575,5)
Autres produits et charges opérationnels courants		(484,0)	(499,4)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		0,1	0,1
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>(36,1)</b>	<b>(35,5)</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	6	(26,5)	(100,4)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(62,6)</b>	<b>(135,9)</b>
Charges financières (nettes)	7	(36,5)	(44,1)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>(99,1)</b>	<b>(180,0)</b>
Impôt sur le résultat	8	27,2	18,5
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>(71,9)</b>	<b>(161,5)</b>
dont part du Groupe		(75,1)	(163,3)
dont part des intérêts non contrôlés		3,2	1,8
<b>Résultat net des activités non poursuivies</b>	23.4	<b>2,1</b>	<b>29,4</b>
dont part du Groupe		2,1	29,4
dont part des intérêts non contrôlés		-	-
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(69,8)</b>	<b>(132,1)</b>
dont part du Groupe		(73,0)	(133,9)
dont part des intérêts non contrôlés		3,2	1,8
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>(73,0)</b>	<b>(133,9)</b>
Résultat par action (en euros)	9	(2,70)	(5,00)
Résultat dilué par action (en euros)	9	(2,70)	(5,00)
<b>Résultat net part du Groupe des activités poursuivies</b>		<b>(75,1)</b>	<b>(163,3)</b>
Résultat par action (en euros)	9	(2,78)	(6,10)
Résultat dilué par action (en euros)	9	(2,78)	(6,10)

# ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30 juin 2024	30 juin 2023
<b>Résultat net</b>		<b>(69,8)</b>	<b>(132,1)</b>
Ecart de conversion		(0,7)	(0,8)
Juste valeur des instruments de couverture		0,4	(0,1)
<b>Éléments recyclables en résultat</b>		<b>(0,3)</b>	<b>(0,9)</b>
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies		5,8	(0,8)
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>		<b>5,8</b>	<b>(0,8)</b>
<b>Autres éléments du résultat global, après impôt</b>	10	<b>5,5</b>	<b>(1,7)</b>
<b>Résultat global total</b>		<b>(64,3)</b>	<b>(133,8)</b>
dont part du Groupe		(67,5)	(135,6)
dont part des intérêts non contrôlés		3,2	1,8

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

POUR LA SITUATION AU 30 JUIN 2024 ET L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

## ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023
Goodwill	12	1 679,8	1 679,8
Immobilisations incorporelles	13	560,4	565,5
Immobilisations corporelles	13	465,0	544,2
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	14	1 124,9	1 104,6
Participations dans les sociétés mises en équivalence	13	1,0	1,0
Actifs financiers non courants	13	25,7	22,4
Actifs d'impôts différés	13	65,3	63,0
Autres actifs non courants	13	0,1	-
<b>Actifs non courants</b>		<b>3 922,2</b>	<b>3 980,5</b>
Stocks	15	1 157,5	1 157,6
Créances clients	15	121,1	188,7
Créances d'impôts exigibles	15	43,9	8,2
Autres actifs financiers courants	15	24,4	22,4
Autres actifs courants	15	389,9	536,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	582,6	1 121,3
<b>Actifs courants</b>		<b>2 319,4</b>	<b>3 034,2</b>
<b>Actifs détenus en vue de la vente</b>	23.4	-	-
<b>Total actif</b>		<b>6 241,6</b>	<b>7 014,7</b>

## PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Notes	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023
Capital social		27,8	27,8
Réserves liées au capital		986,8	986,8
Réserves de conversion		(6,2)	(5,5)
Autres réserves et résultat net		433,8	512,6
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	17	<b>1 442,2</b>	<b>1 521,7</b>
Capitaux propres - Part revenant aux intérêts non contrôlés	17	16,3	16,5
<b>Capitaux propres</b>	<b>17</b>	<b>1 458,5</b>	<b>1 538,2</b>
Emprunts et dettes financières à long terme	19	806,1	604,2
Dettes locatives à long terme	20	941,1	898,3
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	16	163,5	166,5
Autres passifs non courants	13	7,0	8,8
Passifs d'impôts différés	13	164,9	198,5
<b>Passifs non courants</b>		<b>2 082,6</b>	<b>1 876,3</b>
Emprunts et dettes financières à court terme	19	272,2	318,7
Dettes locatives à court terme	20	242,8	246,4
Autres passifs financiers courants	15	13,7	9,1
Dettes fournisseurs	15	1 443,9	2 152,7
Provisions	16	113,4	114,5
Dettes d'impôts exigibles	15	-	1,3
Autres passifs courants	15	614,5	757,5
<b>Passifs courants</b>		<b>2 700,5</b>	<b>3 600,2</b>
<b>Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente</b>	23.4	-	-
<b>Total passif et capitaux propres</b>		<b>6 241,6</b>	<b>7 014,7</b>

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

POUR LES SITUATIONS AU 30 JUIN 2024 ET AU 30 JUIN 2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30 juin 2024	30 juin 2023
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>(71,9)</b>	<b>(161,5)</b>
Produits et charges sans contrepartie en trésorerie		193,6	303,6
<b>Capacité d'auto-financement</b>	23.1	<b>121,7</b>	<b>142,1</b>
Charges et produits d'intérêts financiers		41,6	19,5
Dividendes reçus		-	-
Charge nette d'impôt exigible		(22,9)	(30,6)
<b>Capacité d'autofinancement avant impôts, dividendes et intérêts</b>		<b>140,4</b>	<b>131,0</b>
Variation du besoin en fonds de roulement		(692,8)	(630,4)
Impôts sur le résultat payés		(14,9)	36,2
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	23.1	<b>(567,3)</b>	<b>(463,2)</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(46,3)	(60,2)
Variation des dettes sur immobilisations incorporelles et corporelles		(8,0)	(18,5)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		92,6	15,6
Acquisitions et cessions de filiales nettes de la trésorerie acquise et cédée		3,4	-
Acquisitions d'autres actifs financiers		(3,2)	(0,3)
Cessions d'autres actifs financiers		-	10,5
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	23.2	<b>38,5</b>	<b>(52,9)</b>
Acquisitions ou cessions d'actions d'autocontrôle		(9,4)	(0,1)
Dividendes versés aux actionnaires		(5,4)	(0,1)
Emission d'emprunts		550,0	-
Remboursement d'emprunts		(650,0)	(0,4)
Remboursements des dettes locatives		(121,3)	(117,0)
Intérêts payés sur dettes locatives		(22,5)	(16,5)
Augmentation de capital		1,5	-
Augmentation des autres dettes financières		253,6	163,7
Intérêts versés et assimilés		(7,8)	(11,3)
Financement du fonds de pension Comet	23.3	(0,4)	(0,5)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement</b>	23.3	<b>(11,7)</b>	<b>17,8</b>
Flux nets liés aux activités non poursuivies	23.4	3,1	(5,9)
Incidence des variations des cours de change		(1,3)	(0,1)
<b>Variation nette de la trésorerie</b>		<b>(538,7)</b>	<b>(504,3)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	18	<b>1 121,3</b>	<b>931,7</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	18	<b>582,6</b>	<b>427,4</b>

# VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Nombre d'actions en circulation <sup>(1)</sup>	Capital social	Réserves liées au capital	Réserves de conversion	Autres réserves et résultats nets	Capitaux propres		
						Part Groupe	Intérêts non contrôlés	Totaux
<i>(en millions d'euros)</i>								
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>26 871 853</b>	<b>26,9</b>	<b>971,0</b>	<b>(3,9)</b>	<b>517,7</b>	<b>1 511,7</b>	<b>10,9</b>	<b>1 522,6</b>
<b>Résultat global total</b>	-	-	-	<b>(0,8)</b>	<b>(134,8)</b>	<b>(135,6)</b>	<b>1,8</b>	<b>(133,8)</b>
Variation de capital	-	0,3	(0,3)	-	-	-	-	-
Titres d'auto-contrôle	-	-	-	-	(0,1)	<b>(0,1)</b>	-	<b>(0,1)</b>
Valorisation des paiements fondés sur les actions	-	-	-	-	4,1	<b>4,1</b>	-	<b>4,1</b>
Dividende	-	-	-	-	(37,9)	<b>(37,9)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(38,0)</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	<b>(0,1)</b>	-	0,1	-	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
<b>Au 30 juin 2023</b>	<b>26 871 853</b>	<b>27,2</b>	<b>970,6</b>	<b>(4,7)</b>	<b>349,1</b>	<b>1 342,2</b>	<b>12,7</b>	<b>1 354,9</b>
<b>Résultat global total</b>	-	-	-	<b>(0,8)</b>	<b>168,3</b>	<b>167,5</b>	<b>3,8</b>	<b>171,3</b>
Variation de capital	906 725	0,6	16,1	-	-	<b>16,7</b>	-	<b>16,7</b>
Titres d'auto-contrôle	-	-	-	-	(10,1)	<b>(10,1)</b>	-	<b>(10,1)</b>
Valorisation des paiements fondés sur les actions	-	-	-	-	5,4	<b>5,4</b>	<b>0,1</b>	<b>5,5</b>
Dividende	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	<b>0,1</b>	-	(0,1)	-	<b>(0,1)</b>	<b>(0,1)</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>27 778 578</b>	<b>27,8</b>	<b>986,8</b>	<b>(5,5)</b>	<b>512,6</b>	<b>1 521,7</b>	<b>16,5</b>	<b>1 538,2</b>
<b>Résultat global total</b>	-	-	-	<b>(0,7)</b>	<b>(66,8)</b>	<b>(67,5)</b>	<b>3,2</b>	<b>(64,3)</b>
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>
Titres d'auto-contrôle	-	-	-	-	(4,2)	<b>(4,2)</b>	-	<b>(4,2)</b>
Valorisation des paiements fondés sur les actions	-	-	-	-	5,1	<b>5,1</b>	-	<b>5,1</b>
Dividende	-	-	-	-	(12,5)	<b>(12,5)</b>	<b>(5,4)</b>	<b>(17,9)</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	(0,4)	<b>(0,4)</b>	-	<b>(0,4)</b>
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>27 778 578</b>	<b>27,8</b>	<b>986,8</b>	<b>(6,2)</b>	<b>433,8</b>	<b>1 442,2</b>	<b>16,3</b>	<b>1 458,5</b>

<sup>(1)</sup> Valeur nominale des actions de 1 euro.

# NOTES ANNEXES RÉSUMÉES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

<b>NOTE 1</b>	GENERALITES .....	24
<b>NOTE 2</b>	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES .....	24
<b>NOTE 3</b>	FAITS MARQUANTS.....	31
<b>NOTE 4</b>	SECTEURS OPERATIONNELS.....	33
<b>NOTE 5</b>	CHARGES DE PERSONNEL .....	35
<b>NOTE 6</b>	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANT .....	35
<b>NOTE 7</b>	CHARGES FINANCIERES (NETTES) .....	37
<b>NOTE 8</b>	IMPOT.....	38
<b>NOTE 9</b>	RESULTATS PAR ACTION .....	39
<b>NOTE 10</b>	AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL .....	40
<b>NOTE 11</b>	CAPITAUX ENGAGES.....	41
<b>NOTE 12</b>	GOODWILL.....	42
<b>NOTE 13</b>	AUTRES ACTIFS NON COURANTS NETS.....	42
<b>NOTE 14</b>	DROITS D'UTILISATION .....	43
<b>NOTE 15</b>	ACTIFS ET PASSIFS COURANTS .....	43
<b>NOTE 16</b>	PROVISIONS .....	44
<b>NOTE 17</b>	CAPITAUX PROPRES.....	44
<b>NOTE 18</b>	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE .....	45
<b>NOTE 19</b>	DETTES FINANCIERES .....	46
<b>NOTE 20</b>	DETTES LOCATIVES .....	47
<b>NOTE 21</b>	ENDETTEMENT FINANCIER NET .....	48
<b>NOTE 22</b>	SOLVABILITE.....	48
<b>NOTE 23</b>	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	49
<b>NOTE 24</b>	EVOLUTION DES PASSIFS EVENTUELS, ENGAGEMENTS CONTRACTUELS NON COMPTABILISES ET RISQUES EVENTUELS .....	55
<b>NOTE 25</b>	PARTIES LIEES .....	58
<b>NOTE 26</b>	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	58



## Note 1 Généralités

### 1.1. Généralités

Fnac Darty, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à conseil d'administration, dont le siège social est situé 9, rue des Bateaux-Lavois, ZAC Port d'Ivry, 94200 Ivry-sur-Seine, France. La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 055800296. La société Fnac Darty est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Le titre Fnac Darty est coté sur le marché Euronext Paris depuis le 20 juin 2013 (Code ISIN : FR0011476928).

Les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2024 reflètent la situation comptable de Fnac Darty et de ses filiales ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées et coentreprises.

Le 24 juillet 2024, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2024 et donné son autorisation à leur publication.

### 1.2. Contexte de publication

Fnac Darty, composé de la société Fnac Darty et ses filiales (collectivement « Fnac Darty ») est le leader de la distribution de biens de loisirs, techniques et électroménagers pour le grand public en France et un acteur majeur sur les autres marchés géographiques où il est présent à savoir l'Espagne, le Portugal, la Belgique, la Suisse et le Luxembourg. Fnac Darty a également une présence en franchise en Arabie Saoudite, au Cameroun, au Congo, en Côte-d'Ivoire, au Luxembourg, au Qatar, au Sénégal, et en Tunisie.

L'admission des titres Fnac Darty aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris, impose l'établissement de comptes consolidés établis selon les normes IFRS. Les modalités d'établissement de ces comptes sont décrites en Note 2 « Principes et méthodes comptables ».

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros. Les tableaux des états financiers comportent des données arrondies individuellement. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous totaux affichés.

## Note 2 Principes et méthodes comptables

### 2.1. Principes généraux et déclaration de conformité

En application du Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers semestriels consolidés du Groupe au 30 juin 2024 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date de clôture de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date, et présentés avec en comparatif, l'exercice 2023 établi selon le même référentiel. Sur les périodes présentées, les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne sont similaires aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*). Par conséquent, les comptes du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations, telles que publiées par l'IASB.

Les normes internationales comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*), les interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*), et les SIC (*Standard Interpretation Committee*).

Les états financiers consolidés présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB et à l'IFRIC, de même que des textes dont l'application n'est pas obligatoire en 2024.

Le Groupe n'applique pas de norme ou interprétation par anticipation.

Les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2024 sont préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, telle qu'adoptée par l'Union européenne, qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

Les notes présentées portent sur les événements et transactions significatifs du semestre et doivent être lues en liaison avec les états financiers consolidés au 31 décembre 2023. Elles sont, en effet, indissociables de l'information présentée dans les états financiers consolidés inclus dans le Document d'Enregistrement Universel du Groupe publié au titre de l'exercice 2023.

## 2.2. Référentiel IFRS appliqué

Les comptes semestriels sont établis selon les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe aux états financiers de l'exercice 2023, à l'exception des points suivants qui font l'objet de méthodes d'évaluation spécifiques (Note 2.3) :

- l'impôt sur le résultat ;
- les avantages du personnel.

### 2.2.1 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, non obligatoires et applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Il n'y a pas de textes adoptés par l'Union Européenne et applicables par anticipation.

### 2.2.2 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

- Amendements d'IAS 1 – « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants », « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur » et « Passifs non courants assortis de clauses restrictives »

L'IASB a publié le 31 octobre 2022 les derniers amendements concernant la norme IAS 1 – Présentation des états financiers. Les amendements combinés (ceux publiés en 2020 et 2022) figurent en annexe aux amendements d'octobre 2022.

Ces textes apportent des précisions sur les règles de présentation des passifs comme courants ou non courants, notamment en ce qui concerne leur application aux passifs assortis de clauses restrictives (covenants).

La notion de droit de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture est clarifiée. Ce droit au report du règlement doit s'apprécier strictement à la date de clôture.

La présentation en tant que passif courant ou non courant n'est pas affectée par la probabilité ou l'intention qu'une entité exerce son droit de différer le règlement.

Ce n'est que si un dérivé incorporé dans un passif convertible est lui-même un instrument de capitaux propres que les termes d'un passif n'auraient pas d'impact sur sa présentation en tant que courant ou non courant.

Enfin, de nouvelles informations en annexe sont exigées lorsqu'un passif découlant d'un accord de prêt est classé comme non courant et que le droit de l'entité de différer le règlement est subordonné au respect de clauses restrictives dans un délai de douze mois.

- Amendement d'IAS 7 et d'IFRS 7 – « Accords de financement de fournisseurs »

Ces modifications publiées par l'IASB le 25 mai 2023 prévoient des exigences d'informations en annexe supplémentaires sur la teneur des accords de financement avec des fournisseurs (de type affacturage inversé ou reverse factoring) et leurs effets sur les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité.

Les modifications sont entrées en vigueur pour les exercices annuels ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- Amendement IFRS 16 – « Obligation locative découlant d'une cession-bail »

Ces modifications ont pour objectif de préciser les modalités d'évaluation par le vendeur-preneur de la dette locative découlant d'une opération de cession-bail (sale and lease-back) avec transfert de contrôle de l'actif à l'acheteur-bailleur, de sorte que le vendeur-preneur ne comptabilise immédiatement aucun gain ou perte rattachable au droit d'utilisation qu'il conserve. Elles trouvent à s'appliquer particulièrement lorsque les loyers à la charge du vendeur-preneur sont, pour tout ou partie, des loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux.

Ce texte publié par l'IASB le 22 septembre 2022 et adopté par l'UE le 20 novembre 2023 est applicable sur les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et doivent être appliquées de manière rétrospective aux opérations de cession-bail conclues après la date de première application d'IFRS 16.

### 2.2.3 Normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices post-2024

L'IASB a également publié les textes suivants, ne pouvant pas être anticipés en 2024 en l'absence d'adoption par l'Union européenne, et pour lesquels le Groupe ne prévoit pas d'incidence significative.

Les dates d'entrée en application mentionnées ci-dessous seront effectives sous réserve d'adoption par l'Union européenne.

- Amendement d'IFRS 9 et IFRS 7 « Classification et évaluation des instruments financiers »

Cet amendement publié par l'IASB le 30 mai 2024, vise à clarifier et améliorer la classification et la mesure des instruments financiers. Ces modifications portent sur la classification des actifs financiers liés à l'ESG et le règlement des passifs via des paiements électroniques. De plus, des exigences de divulgation supplémentaires ont été introduites pour améliorer la transparence des investissements dans certains instruments financiers.

- IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers »

Cette norme publiée par l'IASB le 9 avril 2024, remplacera l'IAS 1 et introduira des exigences pour améliorer la présentation et la transparence des états financiers. Elle imposera de classer les revenus et les dépenses en catégories opérationnelle, d'investissement et de financement, avec de nouveaux sous-totaux pour le résultat opérationnel. Une obligation aussi de divulguer les mesures de performance définies par la direction et fournir des informations mieux organisées pour une meilleure analyse par les investisseurs.

La norme sera effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027, avec une application anticipée permise.

- IFRS 19 « Filiales sans obligation d'information publique : informations à fournir »

L'IASB a publié en mai 2024 la norme IFRS 19. Cette nouvelle norme a pour but de simplifier le reporting des filiales en allégeant leurs obligations en matière d'informations à communiquer tout en maintenant un niveau d'information suffisant pour répondre aux besoins des utilisateurs des états financiers.

La norme entre en application à compter des exercices ouverts le 1<sup>er</sup> janvier 2027, avec une application anticipée permise.

- Amendement d'IAS 21 « Absence de convertibilité »

Cet amendement précise comment une entité doit déterminer si une monnaie est échangeable et comment elle doit déterminer un taux de change au comptant en cas d'absence de convertibilité.

Une monnaie est considérée comme convertible en une autre monnaie lorsqu'une entité est en mesure d'obtenir l'autre monnaie dans un laps de temps qui prévoit un délai administratif normal et par l'intermédiaire de marchés ou de régimes de change dans lesquels une opération d'échange créerait des droits et des obligations exécutoires.

Si une devise n'est pas convertible en une autre devise, une entité est tenue d'estimer le taux de change au comptant à la date d'évaluation de manière à refléter le taux auquel une opération de change aurait lieu à la date d'évaluation entre les acteurs du marché dans les conditions économiques existantes. Une entité peut utiliser un taux de change observable sans ajustement ni autre technique d'estimation.

Ces modifications entreront en vigueur pour les exercices annuels ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Une adoption anticipée est permise.

Lors de l'application des modifications, une entité ne peut pas retraiter les informations comparatives.

## 2.3. Particularités propres à l'établissement des états financiers intermédiaires

### 2.3.1. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt de la période (exigible et différée) est déterminée à partir du taux effectif d'impôt estimé pour l'ensemble de l'exercice en cours, pour chaque entité et sous-ensemble fiscal.

### 2.3.2. Avantages du personnel

La charge du semestre relative aux avantages postérieurs à l'emploi correspond à la moitié de la charge nette calculée pour l'exercice 2023.

Conformément aux exigences des normes IAS 19 et IAS 34, le montant de l'engagement net au titre des avantages postérieurs à l'emploi tient compte des variations significatives des conditions de marché lors de l'établissement des comptes intermédiaires. Ces variations significatives sont détaillées dans la note 5.

### 2.3.3. Saisonnalité de l'activité

Le produit des activités ordinaires, le résultat opérationnel et l'ensemble des indicateurs opérationnels (dont le Besoin en Fonds de Roulement) sont caractérisés par une forte saisonnalité liée à un niveau d'activité élevé sur le dernier trimestre de l'année civile. En conséquence, les résultats intermédiaires au 30 juin 2024 ne sont pas nécessairement représentatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2024.

## 2.4. Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées.

Pour l'exercice de son jugement, le Groupe se fonde sur son expérience passée et sur l'ensemble des informations disponibles considérées comme déterminantes au regard de son environnement et des circonstances. Les estimations et hypothèses utilisées sont réexaminées de façon continue. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe soient différents des valeurs actuellement estimées.

Les principales estimations faites par la direction du Groupe pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels incorporels et goodwill, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel, des paiements fondés sur des actions, des impôts différés, des contrats de location et des justes valeurs des instruments financiers. Le Groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché, afin d'estimer ses actifs et passifs à long terme.

Les principales estimations et hypothèses retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

Estimation		Nature de l'estimation
Notes 2.8, 18 et 28.2 du document d'enregistrement universel 2023 et notes 14 et 20 du présent document	Contrats de location	<p><b>Hypothèse concernant la durée de location retenue :</b> pour déterminer la durée de location à prendre en compte pour chaque contrat, une double approche a été retenue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contractuelle, fondée sur l'analyse des contrats : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour les magasins considérés comme stratégiques ou standards, la durée de location retenue correspond à l'échéance contractuelle du bail, augmentée des éventuelles options de renouvellement à la main exclusive du preneur ;</li> <li>○ Pour les magasins considérés comme non stratégiques, la date de fin de contrat correspond à la première option de sortie possible, avec une période minimum de douze mois.</li> </ul> </li> <li>▪ Économique, fondée sur la catégorisation des actifs sous-jacents loués, en fonction de critères d'emplacement, de performance, d'intérêt commercial et en cohérence avec les durées d'amortissement des immobilisations non transférables.</li> </ul> <p><b>En pratique :</b></p> <p>L'approche économique préconisée par l'IFRS IC est appliquée à l'ensemble des baux et aboutit pour chaque bail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soit au maintien de l'échéance contractuelle du bail, car celle-ci reflète la durée de location résiduelle raisonnablement certaine ;</li> <li>▪ Soit à la prolongation de la durée résiduelle si celle-ci est jugée trop courte au regard de la durée de location raisonnablement certaine selon une approche économique.</li> </ul> <p><b>Hypothèse concernant les taux d'actualisation :</b> une grille de taux par maturité a été établie pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont élaborés à partir d'un index Midswap par devise et par maturité, auquel est ajouté un spread (spread appliqué aux emprunts les plus récents du Groupe + prime de risque pays + rating filiale). La maturité du taux retenu est fonction de la durée de chaque contrat de location qui dépend elle-même du profil de paiement. La maturité des taux dépend de la durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance, à compter de la date de l'événement.</p>
Notes 2.9 et 22 du document d'enregistrement universel 2023	Stocks	Perspectives d'écoulement des stocks pour le calcul de la dépréciation.
Notes 2.10 et 19 du document d'enregistrement universel 2023	Tests de dépréciation des actifs non financiers	<p>Niveau de regroupement des Unités Génératrices de Trésorerie pour le test de perte de valeur.</p> <p>Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, flux de trésorerie attendus).</p> <p>Appréciation du contexte économique et financier des pays dans lesquels le Groupe opère.</p>

Note 2.11.3 du document d'enregistrement universel 2023	Juste valeur des dérivés de couverture	Fnac Darty évalue la juste valeur des dérivés en retenant les valorisations fournies par les organismes financiers.
Note 20 du document d'enregistrement universel 2023	Actifs financiers non courants	Estimation de leur valeur de réalisation, soit selon des formules de calcul reposant sur des données de marché, soit sur la base de cotations privées.
Notes 2.13 et 12 du document d'enregistrement universel 2023 et note 8 du présent document	Impôt	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires et aux différences temporelles, ainsi que des hypothèses de taux d'impôts différés.
Notes 2.15 et 27 du document d'enregistrement universel 2023	Provisions	Hypothèses sous-jacentes à l'appréciation de la position juridique et à la valorisation des risques.
Notes 2.16 et 26 du document d'enregistrement universel 2023	Avantages du personnel et assimilés	Taux d'actualisation et taux de progression des salaires. Le taux de progression des salaires est basé sur une observation historique et il est en ligne avec les objectifs d'inflation long terme de la zone euro.
Notes 2.18 et 5 du document d'enregistrement universel 2023	Produits des activités ordinaires	<p>Étalement des revenus liés aux ventes de cartes de fidélité et aux ventes d'extensions de garantie sur la durée où les services sont rendus de façon à refléter le calendrier des avantages fournis.</p> <p>Reconnaissance des produits d'activités ordinaires en ventes brutes ou en commissions selon l'analyse de l'intervention du Groupe en qualité de principal ou agent.</p> <p>Les principaux indicateurs de jugement sur la qualification agent/principal sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La responsabilité première de l'exécution du contrat ;</li> <li>▪ L'exposition au risque sur stocks ;</li> <li>▪ La fixation du prix de vente.</li> </ul>
Note 2.19 du document d'enregistrement universel 2023	Coût de ventes des marchandises	À la clôture de l'exercice, une évaluation des ristournes et coopérations commerciales à percevoir est effectuée sur la base des contrats signés avec les fournisseurs. Cette évaluation est notamment basée sur le montant des achats annuels, des quantités d'articles achetés ou d'autres conditions contractuelles comme l'atteinte de seuils ou la progression du volume d'achats pour les ristournes et la réalisation des services rendus aux fournisseurs au titre des coopérations commerciales.
Note 7 du document d'enregistrement universel 2023	Plans de rémunération de la performance	Hypothèses retenues pour l'évaluation de la juste valeur des instruments attribués (volatilité attendue, rendement de l'action, taux d'actualisation, turnover attendu des bénéficiaires), estimation de réalisation des conditions de performance futures.

Note 31 du document d'enregistrement universel 2023 et note 23.4 du présent document	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités non poursuivies	Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession.
--	---	---

## Note 3 Faits marquants

### Retour aux actionnaires

L'Assemblée Générale mixte des actionnaires en date du 29 mai 2024 a approuvé le dividende d'un montant de 0,45 euro par action. Ce montant représente un taux de distribution de 39% calculé sur le résultat net part du Groupe des activités poursuivies - ajusté<sup>1</sup>, conforme aux années précédentes et à la politique de retour à l'actionnaire présentée dans le plan stratégique Everyday. Il a été payé le 5 juillet 2024.

En conséquence de la distribution aux actionnaires de Fnac Darty d'un dividende de 0,45 euro par action mis en paiement le 5 juillet 2024, le taux de conversion/d'échange a été porté de 1,115 action Fnac Darty par OCEANE à 1,132 action Fnac Darty par OCEANE, à compter du 5 juillet 2024.

### Financement

Le 19 mars, Fnac Darty a réalisé avec succès une émission obligataire pour un montant total de 550 millions d'euros à échéance avril 2029 portant un taux d'intérêt annuel fixe de 6,0%. Cette opération a été accueillie favorablement par une base diversifiée d'investisseurs institutionnels, en France et à l'international et a été sursouscrite plusieurs fois.

Fnac Darty a profité d'un environnement de marché favorable pour refinancer par anticipation l'intégralité de son emprunt obligataire d'un montant de 300 millions d'euros, à un taux d'intérêt de 1,875%, arrivant à échéance en mai 2024, et de son emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros, à un taux d'intérêt de 2,625%, arrivant à échéance en mai 2026.

En parallèle, Fnac Darty a obtenu l'accord de ses banques pour étendre la maturité de sa ligne de crédit DDTL, dont le montant est porté à 100 millions d'euros, de décembre 2026 à mars 2028, avec l'ajout de 2 options d'extension d'un an chacune, à mars 2029 et mars 2030, exerçables à la demande de Fnac Darty et sous réserve d'approbation des prêteurs.

Le Groupe dispose également d'une ligne de crédit RCF de 500 millions d'euros de maturité mars 2028 pouvant être également étendue jusqu'en mars 2030. Cette ligne est non tirée au 30 juin 2024.

Grâce à cette opération, le Groupe réduit de 100 millions d'euros sa dette brute tirée et conserve un niveau de liquidité solide.

### Démarrage de l'activité de Weavenn

Le 4 octobre 2023, Fnac Darty et CEVA Logistics avaient annoncé signer un accord en vue d'établir une entreprise commune (joint-venture) dont l'ambition serait de devenir un acteur majeur européen du marché de la logistique e-commerce et du SaaS Marketplace. Cette entreprise commune, reposant sur les expertises de Fnac Darty et de CEVA Logistics, se nomme « Weavenn » et propose une offre unique, totalement intégrée, combinant les meilleures solutions technologiques de Marketplace et une logistique performante pour la distribution multicanale. Cette offre inédite sur le marché répondrait à l'ensemble des besoins des acteurs de l'e-commerce, tels que la gestion complète des Marketplaces, les ventes directes aux consommateurs, ou la livraison omnicanale. L'entreprise commune apporte à ses clients la puissance et la crédibilité des deux experts : Fnac Darty, fort d'un réseau de près de 1 000 magasins couplé à un modèle omnicanal éprouvé de 24 millions de visiteurs uniques mensuels sur ses sites internet, et CEVA Logistics, un leader mondial de la logistique de tierce partie, qui s'appuie sur un réseau couvrant plus de 170 pays et sur une plateforme de fulfillment internationalement reconnue, Shipwire. CEVA Logistics est une filiale du Groupe CMA CGM.

Le 3 janvier 2024, Fnac Darty a obtenu l'approbation de la Commission européenne pour la création de cette entreprise commune. Le démarrage des opérations a été initié au mois d'avril 2024 et Weavenn est consolidé dans les comptes du Groupe depuis cette date.

### Clôture définitive du contentieux lié à la cession de Comet en faveur de Fnac Darty

Le 12 février 2024, la Supreme Court de Londres a refusé la demande du liquidateur de Comet Group Limited de contester le jugement rendu par la Cour d'appel de Londres en octobre 2023 en faveur de Darty Holdings SAS. Cette décision clôt définitivement le contentieux lié à la cession de Comet Group Limited en 2012. À la suite de cette décision, Fnac Darty a reçu au 1<sup>er</sup> semestre 2024 le solde de la somme initialement versée en décembre 2022 augmenté des intérêts ainsi que le remboursement du solde des frais de procédure engagés, soit un montant total recouvré de 123,3 millions de livres (142,3 millions d'euros).

<sup>1</sup> Correspond au résultat net courant part du Groupe des activités poursuivies retraité de la provision relative à la transaction envisagée avec l'Autorité de la concurrence (85M€) et les dépréciations de marques (20M€)



## Partenariat stratégique avec CTS EVENTIM

Le 2 août 2023, Fnac Darty avait annoncé l'évolution de son partenariat stratégique billetterie initié en 2019 avec le Groupe CTS EVENTIM, leader européen du secteur. Conformément aux dispositions prévues dans le contrat liant les deux parties, CTS EVENTIM avait notifié Fnac Darty de sa volonté d'exercer l'option d'achat existante afin de devenir l'actionnaire majoritaire de France Billet. Au 30 juin 2024, la transaction reste soumise à l'obtention des autorisations requises de la part des autorités de la concurrence Européenne et Suisse. Au 30 juin 2024, l'activité de billetterie est toujours consolidée bien que l'option d'achat ait été exercée par CTS EVENTIM au mois d'août 2023. En effet après plusieurs mois de processus de questions-réponses avec les autorités (phase de « pré-notification »), la procédure d'obtention de ces autorisations auprès des autorités de la concurrence est toujours en cours, rendant l'horizon de la réalisation de cette opération incertain.

## Notation financière

Le 23 février 2024, Scope Ratings a réaffirmé le rating corporate de Fnac Darty à BBB assortie d'une perspective révisée de négative à stable. Le 26 février 2024, S&P a réaffirmé le rating corporate de Fnac Darty à BB+ avec une perspective négative. Enfin, la notation octroyée par Fitch Ratings est BB+ assortie d'une perspective stable.

Les Obligations senior unsecured du Groupe sont notées BB+ (S&P et Fitch Ratings) et BBB (Scope Ratings).

Par ailleurs, Fnac Darty reste attentif à l'optimisation de sa structure de capital. A ce titre, le Groupe évalue régulièrement et de manière opportuniste les options stratégiques qui pourraient se présenter, pouvant impliquer des opérations de financements sur les marchés de capitaux publics ou privés, des prêts bancaires ou le recours à d'autres instruments financiers.

## Note 4 Secteurs opérationnels

Les informations relatives aux secteurs opérationnels suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par le principal décideur opérationnel, est basée sur le résultat opérationnel courant.

Les produits et charges sans contrepartie en trésorerie incluent principalement des dotations et reprises courantes et non courantes aux amortissements et provisions sur actifs non courants et provisions pour risques et charges.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles correspondent aux acquisitions d'immobilisations y compris les variations des dettes sur immobilisations. Ils n'incluent pas les investissements d'immobilisations en contrat de location-financement.

Les actifs sectoriels non courants se composent des goodwill et autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants. Les actifs sectoriels se composent des actifs sectoriels non courants, des stocks, des créances clients, des concours à la clientèle et des autres actifs courants. Les passifs sectoriels se composent des financements des concours à la clientèle, des dettes fournisseurs et des autres passifs courants.

Les secteurs opérationnels sont découpés de façon suivante :

- **France et Suisse** : ce secteur est composé des activités du Groupe dirigées depuis la France. Ces activités sont réalisées sur les territoires français, suisse et monégasque. Ce secteur inclut également les franchises de l'Arabie Saoudite, du Cameroun, du Congo, de la Côte-d'Ivoire, du Luxembourg, du Qatar, du Sénégal, et de la Tunisie. Le secteur France et Suisse inclut également l'activité de Nature & Découvertes France et ses filiales internationales qui sont dans leur totalité dirigées depuis la France ;
- **Péninsule Ibérique** : ce secteur est composé des activités du Groupe réalisées et regroupées sur les territoires espagnol et portugais ;
- **Belgique et Luxembourg** : ce secteur est composé des activités du Groupe gérées depuis la Belgique et regroupées sur les territoires belge et luxembourgeois.

Le découpage des secteurs opérationnels reflète l'organisation du Groupe.

### Informations par secteur opérationnel

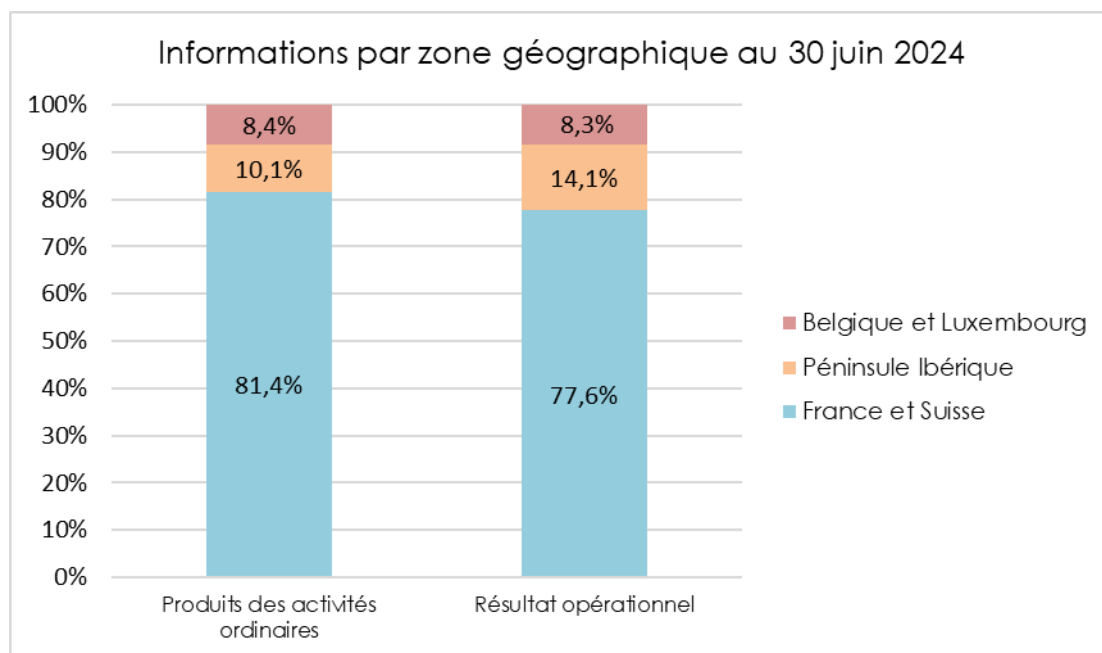
(en millions d'euros)	France et Suisse	Péninsule Ibérique	Belgique et Luxembourg	Total
<b>Exercice 30 juin 2024</b>				
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>2 760,7</b>	<b>343,6</b>	<b>285,4</b>	<b>3 389,7</b>
- Produits techniques	1 251,5	189,6	139,4	1 580,5
- Produits électroménagers	620,1	-	96,6	716,7
- Produits éditoriaux	440,5	89,4	24,8	554,7
- Autres produits et services	448,6	64,6	24,6	537,8
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(28,0)</b>	<b>(5,1)</b>	<b>(3,0)</b>	<b>(36,1)</b>
<b>Investissements opérationnels et (désinvestissements) nets</b>	<b>(51,9)</b>	<b>3,4</b>	<b>2,2</b>	<b>(46,3)</b>

(en millions d'euros)	France et Suisse	Péninsule Ibérique	Belgique et Luxembourg	Total
<b>Exercice 30 juin 2023</b>				
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>2 766,2</b>	<b>292,3</b>	<b>285,6</b>	<b>3 344,1</b>
- Produits techniques	1 242,4	159,4	142,4	1 544,2
- Produits électroménagers	624,0	-	93,6	717,6
- Produits éditoriaux	477,4	91,5	27,1	596,0
- Autres produits et services	422,4	41,4	22,5	486,3
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(27,7)</b>	<b>(6,8)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(35,5)</b>
<b>Investissements opérationnels et (désinvestissements) nets</b>	<b>38,0</b>	<b>4,4</b>	<b>2,2</b>	<b>44,6</b>

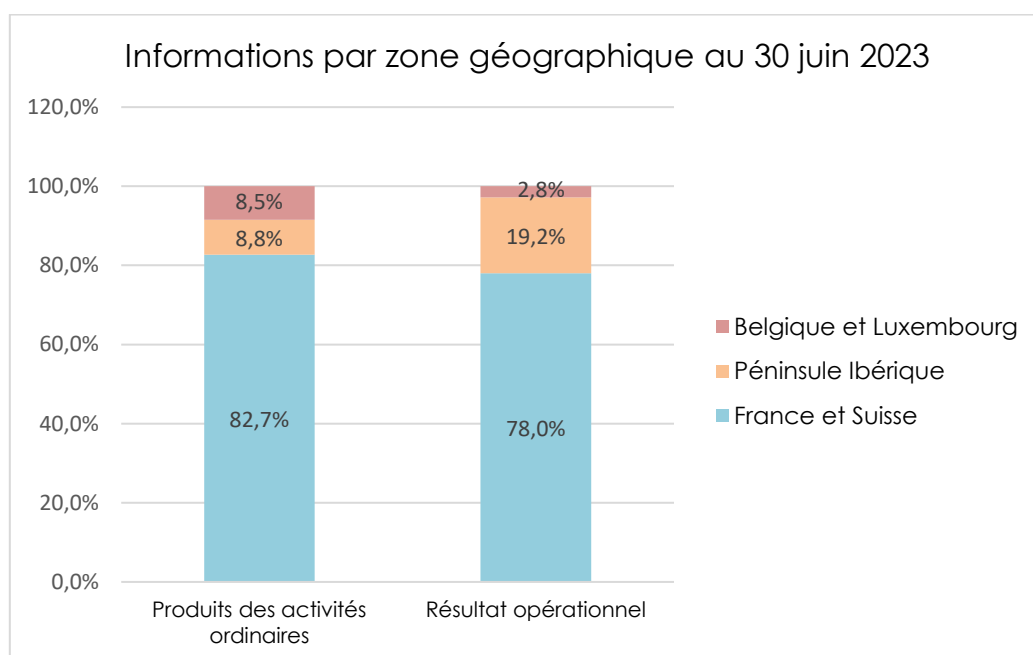
(en millions d'euros)	France et Suisse	Péninsule Ibérique	Belgique et Luxembourg	Total
<b>Exercice 31 décembre 2023</b>				
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>6 515,0</b>	<b>731,7</b>	<b>628,0</b>	<b>7 874,7</b>
- Produits techniques	2 961,7	395,0	310,8	<b>3 667,5</b>
- Produits électroménagers	1 373,9	-	203,4	<b>1 577,3</b>
- Produits éditoriaux	1 170,4	217,6	64,3	<b>1 452,3</b>
- Autres produits et services	1 009,0	119,1	49,5	<b>1 177,6</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>152,4</b>	<b>12,3</b>	<b>6,0</b>	<b>170,7</b>
<b>Investissements opérationnels et (désinvestissements) nets</b>	<b>98,5</b>	<b>10,5</b>	<b>6,4</b>	<b>115,4</b>

## Répartition des produits des activités ordinaires, des résultats opérationnels et des actifs par zone géographique

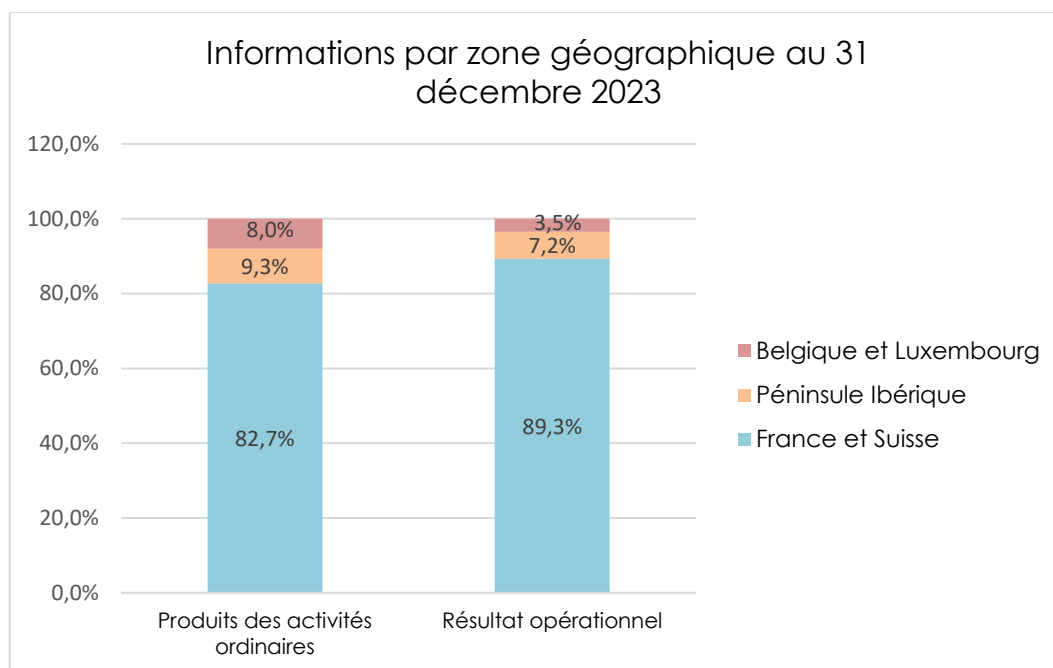
Au 1<sup>er</sup> semestre 2024 :



Au 1<sup>er</sup> semestre 2023 :



En 2023 :



## Note 5 Charges de personnel

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, les charges de personnel sont en augmentation de 26,3 millions d'euros par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023 et s'établissent à 601,8 millions d'euros. Cette augmentation est liée principalement, à la hausse de charges des plans de rémunération de performance, à l'effet de périmètre résultant de l'acquisition au 2<sup>nd</sup> semestre 2023 de MediaMarkt Portugal, ainsi que les effets de la hausse des salaires en France et leurs indexations en Belgique.

L'application de la norme IFRS 2 sur les paiements fondés sur des actions conduit à constater une charge de personnel répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits en contrepartie. Selon leurs caractéristiques, les plans en cours d'acquisition au 30 juin 2024 seront dénoués soit en instruments de capitaux propres, soit en trésorerie. Les charges de personnel de la période incluent une charge liée à l'application de cette norme. Cette charge est comptabilisée à hauteur de la quote-part de juste valeur des services rendus sur la période. Elle est liée aux plans de rémunération de performance.

## Note 6 Autres produits et charges opérationnels non courant

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30 juin 2024</b>	<b>30 juin 2023</b>
Provision pour amende de l'Autorité de la concurrence	-	(85,0)
Charges de restructuration liées à l'adaptation du périmètre	(10,9)	(9,7)
Autres charges de restructuration	(13,6)	(2,3)
Autres produits et charges non courants nets	(2,0)	(3,4)
<b>Autres produits et charges opérationnels non courants</b>	<b>(26,5)</b>	<b>(100,4)</b>

Les autres produits et charges opérationnels non courants du Groupe regroupent les éléments inhabituels et significatifs de nature à affecter la pertinence du suivi de la performance économique du Groupe.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, ils constituent une charge nette de 26,5 millions d'euros et incluent :

- 10,9 millions d'euros de charges de restructuration liées à l'adaptation du périmètre résultant principalement des coûts de restructuration de Nature & Découvertes, ainsi qu'à des charges non courantes nettes de restructuration résultant des plans d'adaptation d'effectifs et de structure en France et à l'international ;
- 13,6 millions d'euros d'autres charges non courantes nettes de restructuration principalement liées à des mises à juste valeur de divers projets informatiques ;
- Une charge nette de 2,0 millions d'euros liée à divers litiges non courants.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2023, ils constituaient une charge nette de 100,4 millions d'euros et incluaient :

- 85,0 millions d'euros de charges non courantes liées à constitution d'une provision pour amende de l'Autorité de la concurrence. Plusieurs acteurs du secteur de la fabrication et de la distribution de produits électroménagers ont reçu une notification de griefs de la part des services d'instruction de l'Autorité de la concurrence dans laquelle il est reproché, notamment, à un certain nombre de fournisseurs d'avoir pris part à une entente verticale avec certains de leurs distributeurs. Sur l'ensemble des griefs formulés par les services de l'ADLC (Autorité de la concurrence), un seul vise Darty et s'étend sur une période limitée ayant pris fin en décembre 2014, soit il y a près de 10 ans, et donc antérieurement à l'acquisition de Darty par Fnac réalisée en 2016. De plus, ce grief ne concerne qu'un nombre limité de catégories de produits bien identifiés. Afin de mettre rapidement un terme à une procédure complexe et pouvoir consacrer l'ensemble de ses ressources à la réalisation opérationnelle de son plan stratégique « Everyday », Fnac Darty a décidé de ne pas contester le seul grief qui lui était notifié et de solliciter le bénéfice de la procédure dite de transaction, prévue à l'article L. 464-2 du code de commerce. Ce choix ne constitue ni un aveu ni une reconnaissance de responsabilité de la part de Darty. Le montant exact de la sanction susceptible d'être infligée à Darty ne sera connu qu'à l'issue de la procédure, qui devrait en principe intervenir au 2<sup>nd</sup> semestre de l'année 2024. En prévision de la décision de l'Autorité qui sera rendue à cette date, le Groupe avait provisionné au 1<sup>er</sup> semestre 2023, la somme de 85,0 millions d'euros ;
- 9,7 millions d'euros de charges de restructuration liées à l'adaptation du périmètre résultant principalement des coûts de fermeture des shop-in-shops de Manor en Suisse alémanique, ainsi qu'à des charges non courantes nettes de restructuration résultant des plans d'adaptation d'effectifs et de structure en France et à l'international ;
- 2,3 millions d'euros d'autres charges de restructuration, principalement liées à la restructuration du parc immobilier ;
- Une charge nette de 3,4 millions d'euros liée à divers litiges non courants.

## Note 7 Charges financières (nettes)

Les charges financières nettes s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023
Coûts liés à l'endettement financier net du Groupe	(16,4)	(13,1)
Intérêts sur dettes de loyers	(23,8)	(16,6)
Autres produits et charges financiers	3,7	(14,4)
<b>Charges financières nettes</b>	<b>(36,5)</b>	<b>(44,1)</b>

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, le résultat financier constitue une charge nette de 36,5 millions d'euros contre une charge nette de 44,1 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Le 19 mars, Fnac Darty a réalisé avec succès une émission obligataire pour un montant total de 550 millions d'euros à échéance avril 2029 portant un taux d'intérêt annuel fixe de 6,0%. Cette opération a été accueillie favorablement par une base diversifiée d'investisseurs institutionnels, en France et à l'international et a été sursouscrite plusieurs fois.

Fnac Darty a profité d'un environnement de marché favorable pour refinancer par anticipation l'intégralité de son emprunt obligataire d'un montant de 300 millions d'euros, à un taux d'intérêt de 1,875%, arrivant à échéance en mai 2024, et de son emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros, à un taux d'intérêt de 2,625%, arrivant à échéance en mai 2026.

Aux 1<sup>ers</sup> semestres 2024 et 2023, les coûts liés à l'endettement financier net du Groupe sont principalement composés des intérêts financiers des emprunts obligataires décrits ci-dessus, et des intérêts financiers de l'emprunt souscrit auprès de la Banque Européenne d'Investissement pour 100 millions d'euros, ainsi que des intérêts financiers et de la charge actuarielle de l'OCEANE émise par le Groupe en mars 2021 pour un montant de 200 millions d'euros. Ces coûts incluent également l'étalement des coûts de mise en place des sources de financement du Groupe.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, les intérêts sur dettes de loyers liés à l'application d'IFRS 16 représentent un montant de 23,8 millions d'euros. Cette charge est en augmentation de 7,2 millions d'euros par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023, consécutivement à la hausse des taux d'actualisation entre les deux périodes.

Les autres produits et charges financiers incluent principalement le coût du crédit à la consommation, les impacts financiers liés aux avantages post-emploi du personnel et la mise à la juste valeur par le résultat des actifs financiers du Groupe. Au 1<sup>er</sup> semestre 2023, le Groupe avait enregistré une mise à la juste valeur de -10,6 millions lors de cession des parts du Groupe dans le fonds Daphni Purple. La cession des parts du Groupe dans le fonds Daphni Purple, s'était soldée par une plus-value cumulée de 10,4 millions d'euros depuis l'investissement initial du Groupe en 2016.

## Note 8 Impôt

La charge d'impôt des activités poursuivies s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(99,1)</b>	<b>(180,0)</b>
Charge d'impôt exigible hors CVAE	24,9	33,7
Charge d'impôt exigible liée à la CVAE	(2,0)	(3,1)
Produit/(charge) d'impôt différé	4,3	(12,1)
<b>Charge totale d'impôt</b>	<b>27,2</b>	<b>18,5</b>
<b>Taux d'impôt total semestriel</b>	<b>27%</b>	<b>10%</b>

Sur la clôture des périodes intermédiaires, les charges d'impôt exigible et différé sont calculées à partir du taux effectif d'impôt estimé pour l'ensemble de l'exercice pour chaque entité ou sous-ensemble fiscal.

L'impôt exigible et différé sur le résultat a été évalué sur une base annuelle. L'utilisation d'un taux moyen effectif attendu permet notamment de refléter la combinaison des structures de taux d'impôt progressifs qui seraient applicables au résultat de l'exercice, y compris les modifications des taux d'impôt votées ou quasi votées devant prendre effet un peu plus tard dans l'exercice, pour chaque sous-ensemble fiscal.

Le taux effectif d'impôt total semestriel du Groupe résulte de l'application du taux effectif d'impôt attendu pour 2024 de chaque sous-ensemble fiscal. Son niveau semestriel est dépendant du poids du résultat de chaque sous-ensemble fiscal dans le résultat avant impôt semestriel du Groupe et n'est pas représentatif du taux d'impôt total annuel attendu.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2023, le taux d'impôt semestriel était fortement affecté par la provision pour amende de l'Autorité de la concurrence d'un montant de 85,0 millions d'euros, non déductible fiscalement.

### Calcul d'impact de la réglementation dite Pilier 2 incorporée en droit interne par la loi de finances pour 2024 :

La réforme de la fiscalité internationale arrêtée par l'OCDE fin 2021, dite « Pilier 2 », visant à établir un taux d'imposition minimum de 15%, a été adoptée par la France avant le 31 décembre 2023 dans le cadre de la Loi de Finances 2024. Elle est entrée en application en France à compter de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En raison de son chiffre d'affaires, le Groupe FNAC DARTY entre dans le champ d'application de cette réforme dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Dans ce cadre, la société FNAC DARTY SA est l'Entité Mère Ultime (EMU) et pourrait être redevable, le cas échéant, d'un impôt complémentaire au titre de ses filiales faiblement imposées.

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié le 23 mai 2023 des amendements à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat » prévoyant une exonération obligatoire temporaire à la comptabilisation des impôts différés associés à cette imposition complémentaire (« Top-Up Tax ») dans les états financiers ainsi que la mise en place d'informations spécifiques à inclure dans les annexes aux états financiers.

Le Groupe a appliqué, dans ses états financiers au titre de l'exercice semestriel 30 juin 2024, l'exemption temporaire obligatoire de non-comptabilisation d'impôts différés liés à Pilier 2 telle prévue par les amendements à IAS 12 "Impôts sur le résultat".

Le Groupe a procédé à l'analyse des textes et a effectué une évaluation préliminaire des impacts de l'application de ces règles pour toutes les entités du groupe sur la base des données des états financiers de l'exercice 2023. Sur cette base, le Groupe estime ne pas être susceptible de supporter un impôt complémentaire au regard des règles Pilier 2.

## Note 9 Résultats par action

Les résultats nets par action sont calculés sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions détenues par les sociétés consolidées.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, en moyenne, Fnac Darty a détenu 777 152 actions d'auto-contrôle, dont :

- Une moyenne de 123 272 détenues dans le cadre du contrat de liquidité. Ce contrat conclu avec BNP Paribas est destiné à favoriser la liquidité des transactions et la régularité de cotation du titre du Groupe ;
- Une moyenne de 653 880 détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions annoncé le 26 octobre 2023 et destiné à être attribuées aux collaborateurs et affectées à des plans déterminés. Le Groupe a achevé début avril 2024 le programme de rachat mis en œuvre depuis octobre 2023. Au total, 765 012 titres, pour un montant de 20 millions d'euros, ont été acquis entre fin octobre 2023 et début avril 2024. Ce programme a été mis en place afin de compenser la dilution induite par l'acquisition d'actions attribuées gratuitement aux salariés.

Au 30 juin 2024, le Groupe détient 690 872 actions d'auto-contrôle.

Les résultats nets par action dilués prennent en compte le nombre moyen pondéré d'actions défini ci-avant, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentiellement dilutives. Les actions potentiellement dilutives correspondent aux actions accordées au personnel dans le cadre de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, ainsi qu'aux 2 468 221 obligations convertibles créée dans le cadre de l'émission de l'OCEANE au mois de mars 2021. La conversion de l'OCEANE émise par Fnac Darty se traduira par la remise d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie et les termes et conditions prévoient une « full dividend protection » avec pour conséquence un ajustement de la parité dès qu'un dividende est mis en paiement. Au terme du versement du dividende au mois de juillet 2024, l'ajustement de la parité est passé de 1,115 à 1,132 soit 2 794 026 actions.

Lorsque le résultat net de base par action est négatif, aucun effet de dilution n'est appliqué.

Les instruments émis par le Groupe ont un effet dilutif sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024, à hauteur de 3 468 441 actions.

Le nombre d'actions qui pourraient devenir potentiellement dilutives sur un exercice ultérieur s'élève à 749 095 actions.

### Résultats de base par action aux 30 juin 2024 et 2023

#### 30 juin 2024

(en millions d'euros)	Part du Groupe		
	Ensemble consolidé	Activités poursuivies	Activités abandonnées
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>(73,0)</b>	<b>(75,1)</b>	<b>2,1</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises	27 778 578	27 778 578	27 778 578
Nombre moyen pondéré d'actions auto détenues	(777 152)	(777 152)	(777 152)
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires</b>	<b>27 001 426</b>	<b>27 001 426</b>	<b>27 001 426</b>
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>(2,70)</b>	<b>(2,78)</b>	<b>0,08</b>

#### 30 juin 2023

(en millions d'euros)	Part du Groupe		
	Ensemble consolidé	Activités poursuivies	Activités abandonnées
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>(133,9)</b>	<b>(163,3)</b>	<b>29,4</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises	26 943 614	26 943 614	26 943 614
Nombre moyen pondéré d'actions auto détenues	(153 867)	(153 867)	(153 867)
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires</b>	<b>26 789 748</b>	<b>26 789 748</b>	<b>26 789 748</b>
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>(5,00)</b>	<b>(6,10)</b>	<b>1,10</b>



## Résultats dilués de base par action aux 30 juin 2024 et 2023

### 30 juin 2024

(en millions d'euros)	Part du Groupe		
	Ensemble consolidé	Activités poursuivies	Activités abandonnées
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>(73,0)</b>	<b>(75,1)</b>	<b>2,1</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	27 001 426	27 001 426	27 001 426
Instruments convertibles et échangeables	2 794 026	2 794 026	2 794 026
Actions ordinaires dilutives	674 415	674 415	674 415
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées</b>	<b>30 469 867</b>	<b>30 469 867</b>	<b>30 469 867</b>
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	<b>(2,70)</b>	<b>(2,78)</b>	<b>0,07</b>

### 30 juin 2023

(en millions d'euros)	Part du Groupe		
	Ensemble consolidé	Activités poursuivies	Activités abandonnées
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>(133,9)</b>	<b>(163,3)</b>	<b>29,4</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	26 789 748	26 789 748	26 789 748
Instruments convertibles et échangeables	2 752 066	2 752 066	2 752 066
Actions ordinaires dilutives	515 468	515 468	515 468
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées</b>	<b>30 057 282</b>	<b>30 057 282</b>	<b>30 057 282</b>
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	<b>(5,00)</b>	<b>(6,10)</b>	<b>0,98</b>

## Note 10 Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global sont principalement composés :

- Des profits et des pertes résultant de la conversion des états financiers d'une activité à l'étranger ;
- Des éléments relatifs à l'évaluation des obligations au titre des avantages du personnel : réévaluation du passif net au titre des régimes à prestation définies ;
- De la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Les taux d'actualisation retenus par le Groupe pour le calcul de cet impact sont les suivants :

	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023
Taux d'actualisation		
- France	3,65%	3,20%
- Suisse	1,30%	1,30%
- Belgique	3,95%	3,85%
- Royaume-Uni	5,10%	4,50%

Les montants de ces éléments, avant et après effets d'impôt liés, ainsi que les ajustements de reclassement en résultat, sont les suivants :

### 30 juin 2024

(en millions d'euros)	Net
Ecart de conversion	(0,7)
Juste valeur des instruments de couverture	0,4
<b>Eléments recyclables en résultat</b>	<b>(0,3)</b>
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	5,8
<b>Eléments non recyclables en résultat</b>	<b>5,8</b>
<b>Autres éléments du résultat global, après impôts au 30 juin 2024</b>	<b>5,5</b>

### 30 juin 2023

(en millions d'euros)	Net
Ecart de conversion	(0,8)
Juste valeur des instruments de couverture	(0,1)
<b>Eléments recyclables en résultat</b>	<b>(0,9)</b>
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	(0,8)
<b>Eléments non recyclables en résultat</b>	<b>(0,8)</b>
<b>Autres éléments du résultat global, après impôts au 30 juin 2023</b>	<b>(1,7)</b>

## Note 11 Capitaux engagés

A la fin du 1<sup>er</sup> semestre, le bilan consolidé du Groupe est habituellement affecté par le caractère saisonnier des activités de Fnac Darty :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023
Goodwill	1 679,8	1 679,8
Autres actifs et passifs non courants	2 070,5	2 093,4
Actifs et passifs courants	(335,3)	(1 007,7)
Provisions	(276,9)	(281,0)
<b>Capitaux engagés</b>	<b>3 138,1</b>	<b>2 484,5</b>
Actifs nets destinés à la vente	-	-
Capitaux propres part du Groupe	1 442,2	1 521,7
Capitaux propres part des minoritaires	16,3	16,5
Endettement financier net en fin de période	495,7	(198,4)
Dettes locatives	1 183,9	1 144,7

Au 30 juin 2024, les capitaux engagés ont augmenté de 653,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023. Cette hausse est liée principalement à l'augmentation des actifs courants, conséquence du caractère saisonnier des activités du Groupe.

## Note 12 Goodwill

Au 30 juin 2024, le Goodwill s'élève à 1 679,8 millions d'euros et reste stable par rapport au 31 décembre 2023.

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023
Goodwill	1 679,8	1 679,8

## Note 13 Autres actifs non courants nets

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023
Immobilisations incorporelles nettes	560,4	565,5
Immobilisations corporelles nettes	465,0	544,2
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	1 124,9	1 104,6
Participations dans les sociétés mises en équivalence	1,0	1,0
Actifs financiers nets non courants	25,7	22,4
Impôts différés nets	(99,6)	(135,5)
Autres passifs non courants	(6,9)	(8,8)
<b>Autres actifs non courants nets</b>	<b>2 070,5</b>	<b>2 093,4</b>

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, les autres actifs non courants nets des passifs ont diminué de 22,9 millions d'euros.

Les immobilisations incorporelles sont en diminution de 5,1 millions d'euros, sous l'effet d'amortissements d'immobilisations incorporelles du 1<sup>er</sup> semestre 2024 supérieurs aux investissements pratiqués au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Les immobilisations corporelles sont en diminution de 79,2 millions d'euros, notamment sous l'effet des cessions d'immobilisations et plus particulièrement la cession-bail du site de Mitry-Mory.

Les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location sont en augmentation de 20,3 millions d'euros, consécutivement au renouvellement de baux existants, ainsi qu'à la signature de nouveaux baux.

Les participations dans les sociétés mises en équivalence restent stables par rapport au 31 décembre 2023.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, les actifs financiers nets non courants augmentent de 3,3 millions d'euros, principalement dû à l'augmentation des dépôts de garantie.

Les impôts différés représentent un passif net de 99,6 millions d'euros et correspondent pour l'essentiel à la réévaluation des actifs et passifs de Darty, et notamment à la valorisation des marques Darty et Vanden Borre dans le bilan du Groupe, ainsi qu'à la réévaluation immobilière de Darty. Leur variation est liée principalement au dénouement du litige Comet.

Les autres passifs non courants représentent principalement la part à plus d'un an des produits sur les extensions de garanties de Darty.

## Note 14 Droits d'utilisation

Le tableau ci-dessous présente les droits d'utilisation par catégorie d'actif :

(en millions d'euros)	Magasins	Bureaux	Plateformes	Autres	Total
<b>Valeur nette au 31 décembre 2023</b>	<b>914,6</b>	<b>67,9</b>	<b>67,9</b>	<b>54,2</b>	<b>1 104,6</b>
Augmentations (entrées et revalorisation d'actifs)	152,5	1,1	36,0	9,1	198,7
Diminutions (amortissements, résiliations)	(124,8)	(8,3)	(9,0)	(15,0)	(157,1)
Autres variations	(21,3)	-	-	-	(21,3)
<b>Valeur nette au 30 juin 2024</b>	<b>921,0</b>	<b>60,7</b>	<b>94,9</b>	<b>48,3</b>	<b>1 124,9</b>

Les éléments relatifs aux dettes locatives sont présentés en Note 20.

## Note 15 Actifs et passifs courants

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023
Stocks nets	1 157,5	1 157,6
Créances clients nettes	125,2	150,4
Dettes fournisseurs nettes	(1 226,4)	(1 870,5)
Créances et dettes d'impôts exigibles	43,9	6,9
Autres besoins en fonds de roulement	(435,5)	(452,1)
<b>Actifs et passifs courants <sup>(1)</sup></b>	<b>(335,3)</b>	<b>(1 007,7)</b>

<sup>(1)</sup> hors provisions courantes, emprunts et dettes financières à court terme et trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 30 juin 2024, les actifs et passifs courants de Fnac Darty représentent une ressource de 335,3 millions d'euros en diminution de 672,4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023. Cette dégradation s'explique principalement par la dégradation des dettes fournisseurs nettes liée au caractère saisonnier de l'activité.

## Note 16 Provisions

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023
Provisions pour retraite et avantages similaires	163,5	166,5
Autres provisions	113,4	114,5
<b>Provisions</b>	<b>276,9</b>	<b>281,0</b>

	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023
Taux d'actualisation		
- France	3,65%	3,20%
- Suisse	1,30%	1,30%
- Belgique	3,85%	3,85%
- Royaume-Uni	5,10%	4,50%

La hausse des taux d'intérêts, observée sur la zone Euro au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024, s'est traduite par une augmentation des taux d'actualisation de référence que sont les taux des obligations d'entreprises de première catégorie. De même, le taux d'actualisation applicable au Royaume-Uni est en hausse.

Au 30 juin 2024, le fonds de pension Comet fait apparaître un excédent des actifs de couverture sur les engagements. En conséquence, un écrêtement du montant de l'engagement Comet a été enregistré dans les comptes intermédiaires.

Par rapport au 31 décembre 2023, la diminution de la provision pour retraite et avantages similaires est de -3,0 millions d'euros. Cette variation est liée, à hauteur de -7,6 millions d'euros, à l'écart d'actualisation des engagements d'indemnités de départ à la retraite des salariés de la France dont l'impact sur les capitaux propres est présenté au niveau de la rubrique « autres éléments du résultat global ». Le solde de +4,5 millions d'euros est lié aux coûts des services rendus net des réductions du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Au 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, les autres provisions incluent principalement la provision pour risque d'amende de l'Autorité de la concurrence pour 85,0 millions d'euros, ainsi que des provisions pour risques opérationnels et fiscaux.

## Note 17 Capitaux propres

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023
Capitaux propres - part revenant au Groupe	1 442,2	1 521,7
Capitaux propres - part revenant aux intérêts non contrôlés	16,3	16,5
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 458,5</b>	<b>1 538,2</b>

Au 30 juin 2024, les capitaux propres consolidés de Fnac Darty sont en diminution de 79,7 millions d'euros par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

En 2024, Fnac Darty a poursuivi sa politique de retour aux actionnaires. Un dividende ordinaire de 0,45 euro brut par action au titre de 2023, représentant un montant total de 12,5 millions d'euros, a été affecté au 1<sup>er</sup> semestre 2024 et payé le 5 juillet 2024.

La part des capitaux propres revenant au Groupe a diminué de 79,5 millions d'euros. Cette diminution nette est principalement liée, au dividende détaché au 1<sup>er</sup> semestre 2024 au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 12,5 millions d'euros, ainsi qu'au résultat net part du Groupe du 1<sup>er</sup> semestre 2024 pour -73,0 millions d'euros. La diminution nette est compensée par la réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies présentée au niveau de la rubrique « autres éléments du résultat global » pour 5,8 millions d'euros.

La part des capitaux propres revenant aux intérêts non contrôlés est en diminution de 0,2 million d'euros, s'établissant à 16,3 millions d'euros. Cette diminution résulte de l'effet combiné de la part des intérêts non contrôlés dans le résultat net pour 3,2 millions d'euros, de l'apport en capital des intérêts minoritaires pour 2,0 millions d'euros, ainsi qu'une diminution de 5,4 millions d'euros liée au dividende revenant aux minoritaires.

## Note 18 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les postes de trésorerie et équivalents de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>Au 31 décembre 2023</b>
Trésorerie	582,6	1 121,3
Équivalents de trésorerie	-	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>582,6</b>	<b>1 121,3</b>

Au 30 juin 2024, un montant de 3,0 millions d'euros est alloué dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de liquidité. Ce contrat est destiné à favoriser la liquidité des transactions et la régularité de cotation de l'action Fnac Darty.

Les éléments comptabilisés par le Groupe en tant que « Trésorerie et équivalents de trésorerie » répondent aux critères repris dans la réponse de l'ANC du 27 novembre 2018 à l'AMF concernant le traitement comptable des fonds monétaires agréés au titre du Règlement MMF. En particulier, les placements sont revus régulièrement conformément aux procédures du Groupe et dans le strict respect des critères de qualification définis par la norme IAS 7 et la réponse de l'ANC. Au 30 juin 2024, ces analyses n'ont pas conduit à des changements de classification comptable préalablement retenue.

## Note 19 Dettes financières

(en millions d'euros)	Au 30							Au-delà	Au 31 décembre 2023
	juin 2024	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5			
<b>Emprunts et dettes financières à long terme</b>	<b>806,1</b>	-	<b>16,7</b>	<b>206,2</b>	<b>16,7</b>	<b>566,5</b>	-	<b>604,2</b>	
Emprunt obligataire 2029	550,0	-	-	-	-	550,0	-		
Emprunt obligataire 2026	-	-	-	-	-	-	-	350,0	
Composante dette financière de l'OCEANE	189,5	-	-	189,5	-	-	-	187,6	
Emprunt Banque Européenne d'Investissement	66,6	-	16,7	16,7	16,7	16,5	-	66,6	
<b>Emprunts et dettes financières à court terme</b>	<b>272,2</b>	<b>272,2</b>	-	-	-	-	-	<b>318,7</b>	
Emprunt obligataire 2024	-	-	-	-	-	-	-	300,0	
Titres de créances négociables	246,0	246,0	-	-	-	-	-	-	
Emprunt Banque Européenne d'Investissement	16,7	16,7	-	-	-	-	-	16,7	
Intérêts capitalisés des emprunts	9,4	9,4	-	-	-	-	-	1,3	
Autres dettes financières	0,1	0,1	-	-	-	-	-	0,7	
<b>Total endettement financier hors IFRS 16</b>	<b>1 078,3</b>	<b>272,2</b>	<b>16,7</b>	<b>206,2</b>	<b>16,7</b>	<b>566,5</b>	-	<b>922,9</b>	
%		25,2%	1,5%	19,1%	1,5%	52,5%	0,0%		
<b>Dettes locatives IFRS 16</b>	<b>1 183,9</b>	<b>242,8</b>	<b>234,0</b>	<b>200,7</b>	<b>126,9</b>	<b>99,6</b>	<b>279,9</b>	<b>1 144,7</b>	
Dettes locatives IFRS 16 à long terme	941,1	-	234,0	200,7	126,9	99,6	279,9	898,3	
Dettes locatives IFRS 16 à court terme	242,8	242,8	-	-	-	-	-	246,4	
<b>Total endettement financier avec IFRS 16</b>	<b>2 262,2</b>	<b>515,0</b>	<b>250,7</b>	<b>406,9</b>	<b>143,6</b>	<b>666,1</b>	<b>279,9</b>	<b>2 067,6</b>	

Le 19 mars, Fnac Darty a réalisé avec succès une émission obligataire pour un montant total de 550 millions d'euros à échéance avril 2029 portant un taux d'intérêt annuel fixe de 6,0%. Cette opération a été accueillie favorablement par une base diversifiée d'investisseurs institutionnels, en France et à l'international et a été sursouscrite plusieurs fois.

Fnac Darty a profité d'un environnement de marché favorable pour refinancer par anticipation l'intégralité de son emprunt obligataire d'un montant de 300 millions d'euros, à un taux d'intérêt de 1,875%, arrivant à échéance en mai 2024, et de son emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros, à un taux d'intérêt de 2,625%, arrivant à échéance en mai 2026.

En parallèle, Fnac Darty a obtenu l'accord de ses banques pour étendre la maturité de sa ligne de crédit DDTL, dont le montant est porté à 100 millions d'euros, de décembre 2026 à mars 2028, avec l'ajout de 2 options d'extension d'un an chacune, à mars 2029 et mars 2030, exerçables à la demande de Fnac Darty et sous réserve d'approbation des prêteurs.

Le Groupe dispose également d'une ligne de crédit RCF de 500 millions d'euros de maturité mars 2028 pouvant être également étendue jusqu'en mars 2030. Cette ligne est non tirée au 30 juin 2024.

Au 30 juin 2024, les dettes financières brutes se composent principalement :

- de l'emprunt obligataire à échéance 2029 pour 550,0 millions d'euros ;
- de la composante dette des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) pour un montant de 189,5 millions d'euros au 30 juin 2024 ;
- de titres de créances négociables pour 246,0 millions d'euros ;
- de l'emprunt auprès de la Banque européenne d'investissement d'un montant de 83,3 millions d'euros, dont 16,7 millions d'euros remboursés le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

En comparaison avec le 31 décembre 2023, l'endettement financier hors dettes locatives est en augmentation de 155,4 millions d'euros. L'augmentation nette de cet endettement financier est principalement liée à la souscription de titres de créances négociables pour 246,0 millions d'euros, compensée par une réduction de 100 millions d'euros des emprunts obligataires dans le cadre du refinancement de la dette obligataire à long terme finalisé le 19 mars 2024.

Le détail des dettes locatives est présenté en Note 20.

## Note 20 Dettes locatives

Les dettes locatives s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Nouveaux contrats et revalorisations	Dévalorisations	Remboursements	Variation de change	Reclassement	Autres variations	Au 30 juin 2024
Dettes locatives < 1an	246,4	9,6	(9,9)	(121,3)	(0,2)	118,8	(0,6)	242,8
Dettes locatives > 1an	898,3	186,9	(23,9)	-	(0,6)	(118,8)	(0,8)	941,1
<b>Dettes locatives</b>	<b>1 144,7</b>	<b>196,5</b>	<b>(33,8)</b>	<b>(121,3)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>-</b>	<b>(1,4)</b>	<b>1 183,9</b>

L'échéancier de la dette locative est le suivant :

(en millions d'euros)	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà de 5 ans	TOTAL
<b>Au 30 juin 2024</b>	242,8	234,0	200,7	126,9	99,6	279,9	<b>1 183,9</b>

### Exemptions, allègements et autres informations relatives à la norme IFRS 16

Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux ne sont pas inclus dans l'évaluation de la dette locative ni dans celle du droit d'utilisation. Les paiements correspondants sont comptabilisés en charges de la période et sont inclus dans les charges opérationnelles au compte de résultat.

Pour les contrats de location de courte durée (inférieure ou égale à 12 mois) et les contrats de location d'actifs de faible valeur (inférieure à 5 000 dollars américains), le Groupe a choisi de retenir l'exemption permise par la norme et de comptabiliser une charge de location. Cette charge est présentée dans les « Autres produits et charges opérationnels courants » du compte de résultat consolidé.

Conformément aux directives de la norme IFRS 16, le montant des droits au bail a été reclassé en droit d'utilisation.

Concernant les contrats de sous-location relatifs à des baux immobiliers, le Groupe comptabilise, conformément à la norme IFRS 16, une créance de sous-location principalement en contrepartie du droit d'utilisation, et pour la différence en capitaux propres.



Les exemptions, allègements et autres informations relatives à la norme IFRS 16 sont détaillés dans les tableaux suivants :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023
Charges de loyers variables	3,5	3,0
Charges sur contrats de faible valeur	0,4	0,4
Charges sur contrats de courte durée	0,2	0,2
Produits de sous-location	0,8	0,8

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023
Engagement locatif sur contrats de courte durée	0,2	0,2
Droit au bail reclassé en droits d'utilisation	30,1	30,5

## Note 21 Endettement financier net

L'endettement financier net de Fnac Darty s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(582,6)	(1 121,3)
Dettes financières brutes	1 078,3	922,9
<b>Endettement financier net hors IFRS 16</b>	<b>495,7</b>	<b>(198,4)</b>
Dettes locatives	1 183,9	1 144,7
<b>Endettement financier net avec IFRS 16</b>	<b>1 679,6</b>	<b>946,3</b>

Par rapport au 31 décembre 2023, l'endettement financier net hors dettes locatives liées à la norme IFRS 16 est en augmentation de 694,1 millions d'euros, et de 733,3 millions d'euros avec les dettes locatives. Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, l'augmentation de l'endettement financier est principalement liée aux flux nets de trésorerie issus des activités opérationnelles, directement liés à la saisonnalité habituelle du Groupe, et aux flux liés à l'augmentation des dettes locatives.

## Note 22 Solvabilité

Les instruments de financement contractés par le Groupe comportent des covenants financiers. Au 30 juin 2024, l'ensemble des covenants financiers semestriels est respecté. Les valeurs cibles des covenants à atteindre varient à chaque période de test.

## Note 23 Tableau des flux de trésorerie

La trésorerie nette des découverts bancaires s'élève au 30 juin 2024 à 582,6 millions d'euros et correspond au montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie présenté ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>Au 31 décembre 2023</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	582,6	1 121,3
Découverts bancaires	-	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie</b>	<b>582,6</b>	<b>1 121,3</b>

La variation de la trésorerie du Groupe est de -538,7 millions d'euros s'articule comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30 juin 2024</b>	<b>30 juin 2023</b>
Flux nets liés aux activités opérationnelles	(567,3)	(463,2)
Flux nets liés aux activités d'investissement	38,5	(52,9)
Flux nets liés aux activités de financement	(11,7)	17,8
Flux nets liés aux activités non poursuivies	3,1	(5,9)
Incidence de variations des cours de change	(1,3)	(0,1)
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>(538,7)</b>	<b>(504,3)</b>

### 23.1. Flux nets liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles résultent essentiellement des principales activités génératrices de trésorerie du Groupe et s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30 juin 2024</b>	<b>30 juin 2023</b>
Capacité d'auto-financement avant impôts, dividendes et intérêts	140,4	131,0
Variation du besoin en fonds de roulement	(692,8)	(630,4)
Impôts sur le résultat payés	(14,9)	36,2
<b>Flux nets liés aux activités opérationnelles</b>	<b>(567,3)</b>	<b>(463,2)</b>

La formation de la capacité d'auto-financement avant impôts, dividendes et intérêts est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30 juin 2024</b>	<b>30 juin 2023</b>
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(71,9)</b>	<b>(161,5)</b>
Dotations et reprises sur actifs non courants et provisions pour risques et charges	182,5	267,7
Résultat de cession courant des actifs opérationnels	(4,2)	(1,6)
Résultat de cession non courant des actifs opérationnels	15,3	4,5
Charges et produits d'impôts différés	(4,2)	12,1
Actualisation des provisions pour retraites & autres avantages similaires	4,2	(0,5)
Dotations et reprises financières sur actifs financiers non courants	-	21,4
<b>Capacité d'auto-financement</b>	<b>121,7</b>	<b>142,1</b>
Charges et produits d'intérêts financiers	41,6	19,5
Dividendes reçus	-	-
Charge nette d'impôt exigible	(22,9)	(30,6)
<b>Capacité d'auto-financement avant impôts, dividendes et intérêts</b>	<b>140,4</b>	<b>131,0</b>

Les dotations et reprises sur actifs non courants et provisions pour risques et charges incluent les amortissements du droit d'utilisation liés à l'application de la norme IFRS 16.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2023, les dotations et reprises sur actifs non courants et provisions pour risques et charges incluaient la dotation pour risque de l'amende ADLC (Autorité de la concurrence) pour 85,0 millions d'euros.

La variation du besoin en fonds de roulement, inclut la variation des créances clients et dettes fournisseurs.

#### Créances clients débiteurs :

Les créances commerciales du Groupe Fnac Darty comprennent principalement les créances à recevoir des franchisés au titre des livraisons de marchandises et des redevances, ainsi que les clients professionnels (B2B). Les créances commerciales entrent dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti. Elles sont initialement comptabilisées pour le montant initial de la facture puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. Note 2.11.1 du chapitre 4 de l'URD 2023) et font l'objet de dépréciation dans le cadre du modèle de dépréciation simplifié fondé sur les pertes attendues défini par la norme IFRS 9 - Instruments financiers.

Depuis décembre 2023, le Groupe a recours à un prestataire d'affacturage (Société Générale Factoring SGF) auprès duquel il cède certaines de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme.

La durée du programme est de 3 ans et elle est renouvelable. Ce programme est déployé en France.

Le plafond d'encours du programme au 30 juin 2024 est de 60 millions d'euros contre 40 millions d'euros au 31 décembre 2023 et couvre les clients franchisés.

Les délais de paiements des clients franchisés sont en moyenne de 67,5 jours, ramenés à 4,5 jours via le financement de SGF.

Le contrat est sans recours, c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées au Groupe, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée. Au 30 juin 2024, le montant financé s'élève à 44,7 millions d'euros, sur un montant total cédé de 59,8 millions d'euros. Au 31 décembre 2023, le montant financé était de 39,9 millions d'euros sur un montant total cédé de 47,3 millions d'euros.

Les créances cédées et non financées sont sorties du poste client et comptabilisées en autres créances. Au 30 juin 2024, ces créances s'élèvent à 15,1 millions d'euros (7,4 millions d'euros en décembre 2023).

#### Dettes fournisseurs créditeurs :

Les dettes fournisseurs entrent dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût amorti, telle que définie par la norme IFRS 9 – Instruments financiers. Ces passifs financiers sont comptabilisés à l'origine à leur valeur nominale nette des coûts de transaction encourus dans la mesure où elle constitue une estimation raisonnable de leur valeur de marché étant donné leur caractère court terme puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. Note 2.11.2 du chapitre 4 de l'URD 2023).

Les dettes fournisseurs créditeurs comprennent principalement les dettes contractées vis-à-vis des fournisseurs du Groupe. Elles comprennent, le cas échéant, celles que les fournisseurs du Groupe ont cédées auprès d'un établissement financier dans le cadre d'un programme d'affacturage inversé (« reverse factoring »).

Au 30 juin 2024, le Groupe était engagé dans deux programmes d'affacturage inversé avec des fournisseurs importants pour le Groupe.

Ces programmes sont les suivants :

1/ Un programme concernant un fournisseur de produits techniques, en partenariat avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. Ce programme est d'une durée d'un an renouvelable et couvre la France et le Portugal. Les délais habituels de paiement sont de 60 jours. Par comparaison les plages des dates d'échéance de paiement pour les passifs financiers et pour les dettes fournisseurs comparables qui ne font pas partie d'un accord de financement vont de 45 à 60 jours. Le plafond d'encours autorisé du programme d'affacturage inversé est de 100 millions d'euros de mars à octobre de chaque année puis de 120 millions d'euros de novembre à décembre. Le montant de l'utilisation du programme au 30 juin 2024 était de 54 millions d'euros contre 120 millions d'euros au 31 décembre 2023.

2/ Un programme concernant divers fournisseurs d'électroménager, en partenariat avec la BNP Dublin Branch. D'une durée d'un an renouvelable, il couvre la zone géographique France. Les délais habituels de paiement sont de 60 jours. Par comparaison les plages des dates d'échéance de paiement pour les passifs financiers et pour les dettes fournisseurs comparables qui ne font pas partie d'un accord de financement vont de 45 à 60 jours. Le plafond d'encours autorisé du programme d'affacturage inversé est de 140 millions d'euros. Le montant de l'utilisation du programme au 30 juin 2024 était de 8 millions d'euros (contre 18 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Pour les deux programmes, l'analyse menée dans le cadre des normes IFRS a conduit à considérer que la modification apportée aux dettes fournisseurs est non substantielle et que les caractéristiques des deux programmes restent similaires à celles d'une dette fournisseur avec le maintien des conditions de paiement dans le respect de la loi de modernisation de l'économie. Ainsi dans le cas des deux programmes d'affacturage inversé du Groupe le maintien de la dette en dette fournisseurs a été conservé. Au 30 juin 2024, les dettes fournisseurs et autres crédettes incluent un montant de 59 millions d'euros ayant fait l'objet d'un programme d'affacturage inversé (contre 138 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Les flux relatifs à ces dettes sont inclus dans la variation du besoin en fonds de roulement du tableau des flux de trésorerie.

## 23.2. Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement du Groupe comprennent les acquisitions et les cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (investissements opérationnels nets), ainsi que les acquisitions et cessions de filiales nettes de la trésorerie acquise ou cédée, les acquisitions et cessions d'autres actifs financiers et les intérêts et dividendes reçus (investissements financiers nets).

Les investissements opérationnels et financiers réalisés par le Groupe au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 représentent un encaissement net de 38,5 millions d'euros. Au 1<sup>er</sup> semestre 2023, ils représentaient une dépense nette de 52,9 millions d'euros.

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023
Investissements opérationnels nets	38,3	(63,1)
Investissements financiers nets	0,2	10,2
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>38,5</b>	<b>(52,9)</b>

Les flux de trésorerie liés aux investissements opérationnels nets du Groupe au 1<sup>er</sup> semestre 2024 sont un encaissement net de 38,3 millions d'euros, soit une variation de +101,4 millions d'euros par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023. Ils sont principalement composés :

- De décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles dans le cadre d'ouverture de nouveaux points de vente, de rénovation des points de vente existants, de développement des capacités logistiques de stockage et de livraison, de poursuite de la mise en œuvre de convergence des systèmes informatiques de Fnac et Darty et de développement des sites Internet. Au 1<sup>er</sup> semestre 2024 les décaissements liés aux acquisitions sont de 46,3 millions d'euros contre 60,2 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2023. Cette baisse est le fruit de l'effort du Groupe dans la maîtrise de ses investissements ;
- D'encaissements liés à des cessions d'immobilisations corporelles (immobilier points de vente et locaux logistiques), dans le cadre de la restructuration du parc immobilier du Groupe. Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, les cessions d'immobilisations sont en hausse de 77,0 millions d'euros et correspondent principalement au produit de cession-bail du site de Mitry Mory (hors impôts et participation des salariés).

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(46,3)	(60,2)
Variation des dettes sur immobilisations incorporelles et corporelles	(8,0)	(18,5)
<b>Total des acquisitions d'immobilisations</b>	<b>(54,3)</b>	<b>(78,7)</b>
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	92,6	15,6
<b>Total des acquisitions et cessions d'immobilisations</b>	<b>38,3</b>	<b>(63,1)</b>

Les investissements financiers nets du Groupe représentent un encaissement de 0,2 millions d'euros au premier semestre 2024, contre un encaissement de 10,2 millions d'euros au premier semestre 2023.

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023
Acquisitions et cessions de filiales nettes de la trésorerie acquise et cédée	3,4	0,0
Acquisitions d'autres actifs financiers	(3,2)	(0,3)
Cessions d'autres actifs financiers	-	10,5
<b>Investissement financiers (nets)</b>	<b>0,2</b>	<b>10,2</b>

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, les acquisitions et cessions de filiales nettes de la trésorerie acquise et cédée pour 3,4 millions d'euros correspondent à l'ajustement contractuel du prix d'achat de filiales acquises antérieurement au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, les acquisitions d'autres actifs financiers pour -3,2 millions d'euros correspondent aux mouvements financiers des dépôts de garantie.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2023, les acquisitions d'autres actifs financiers pour -0,3 million d'euros correspondent à un décaissement de 0,5 million d'euros correspondant à un appel de fonds dans le fonds d'investissement Raise, ainsi qu'un encaissement net de 0,2 million d'euros correspondant aux mouvements financiers des dépôts de garanties des bailleurs.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2023, les cessions d'autres actifs financiers pour 10,5 millions d'euros correspondent principalement à un encaissement de 10,5 millions d'euros lié à la cession de la participation du Groupe dans le fonds d'investissement Daphni Purple.

### 23.3. Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement

Les activités de financement sont les activités qui ont pour conséquence des changements dans l'importance et la composition des apports en capital et des emprunts de l'entité.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30 juin 2024</b>	<b>30 juin 2023</b>
Acquisitions ou cessions d'actions d'auto-contrôle	(9,4)	(0,1)
Dividendes versés aux actionnaires	(5,4)	(0,1)
Emission d'emprunts	550,0	-
Remboursement d'emprunts	(650,0)	(0,4)
Remboursements des dettes locatives	(121,3)	(117,0)
Intérêts payés sur dettes locatives	(22,5)	(16,5)
Augmentation de capital	1,5	-
Augmentation des autres dettes financières	253,6	163,7
Intérêts versés et assimilés	(7,8)	(11,3)
Financement du fonds de pension Comet	(0,4)	(0,5)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(11,7)</b>	<b>17,8</b>

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, les décaissements nets pour acquisitions et cessions d'actions d'auto-contrôle de 9,4 millions d'euros correspondent aux flux financiers liés à l'acquisition d'actions Fnac Darty réalisées dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions annoncé le 26 octobre 2023. Le Groupe a achevé début avril 2024 le programme de rachat mis en œuvre depuis octobre 2023. Au total, 765 012 titres, pour un montant de 20 millions d'euros, ont été acquis entre fin octobre 2023 et début avril 2024. Ce programme a été mis en place afin de compenser la dilution induite par l'acquisition d'actions attribuées gratuitement aux salariés.

Au 30 juin 2024 le Groupe détient 690 872 actions d'auto-contrôle contre 147 729 actions d'auto-contrôle au 30 juin 2023.

Les dividendes versés aux actionnaires au 1<sup>er</sup> semestre 2024 pour 5,4 millions d'euros correspondent aux dividendes versés par les filiales du Groupe aux actionnaires minoritaires. Par ailleurs, l'Assemblée Générale mixte des actionnaires en date du 29 mai 2024 a approuvé le dividende d'un montant de 0,45 euro par action. Ce montant représente un taux de distribution de 39% calculé sur le résultat net part du Groupe des activités poursuivies - ajusté<sup>1</sup>, conforme aux années précédentes et à la politique de retour à l'actionnaire présentée dans le plan stratégique Everyday. Il a été payé le 5 juillet 2024 pour 12,5 millions d'euros.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, le Groupe a réalisé une émission obligataire pour un montant total de 550 millions d'euros à échéance avril 2029 portant un taux d'intérêt annuel fixe de 6,00%.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, les remboursements d'emprunt de 650,0 millions d'euros correspondent au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire historique du Groupe (deux tranches de 300,0 et 350,0 millions d'euros à échéance mai 2024 et mai 2026), dans le cadre de son programme de refinancement.

Aux 1<sup>ers</sup> semestres 2024 et 2023, les remboursements des dettes locatives et les intérêts payés sur dettes locatives correspondent aux paiements des loyers qui sont dans le champ d'application de la norme IFRS 16.

<sup>1</sup> Correspond au résultat net courant part du Groupe des activités poursuivies retraité de la provision relative à la transaction envisagée avec l'Autorité de la concurrence (85M€) et les dépréciations de marques (20M€)

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, l'augmentation de capital de 1,5 million d'euros correspond à la part hors Groupe de la capitalisation de la société Weavenn, créée en 2024 en joint-venture avec CEVA Logistics, et dont l'ambition est de devenir un acteur majeur européen du marché de la logistique e-commerce et du SaaS Marketplace.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, l'augmentation des autres dettes financières d'un montant de 253,6 millions d'euros correspond à la souscription de titres de créances négociables à court terme pour 246,0 millions d'euros, ainsi qu'à la capitalisation d'intérêts sur emprunts à hauteur de 7,6 millions d'euros.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2023, l'augmentation des autres dettes financières d'un montant de 163,7 millions d'euros correspond à la souscription de titres de créances négociables à court terme pour 163,0 millions d'euros, ainsi qu'à la capitalisation d'intérêts sur emprunts à hauteur de 0,7 million d'euros.

Aux 1<sup>ers</sup> semestres 2024 et 2023, les décaissements d'intérêts versés et assimilés intègrent principalement le décaissement des intérêts des instruments de financement et les commissions d'utilisation et de non-utilisation des lignes de crédit.

Aux 1<sup>ers</sup> semestres 2024 et 2023, le financement du fonds de pension Comet inclut les frais de gestion du fonds de pension britannique Comet portant les engagements de retraite pour les anciens salariés de Comet au Royaume-Uni.

### 23.4. Résultat des activités non poursuivies et flux nets de trésorerie liés aux activités non poursuivies

Une activité non poursuivie, cédée ou en vue d'être cédée est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités non poursuivies », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023
<b>Produits des activités ordinaires</b>	-	-
Coût des ventes	-	-
<b>Marge brute</b>	-	-
Charges de personnel	-	-
Autres produits et charges opérationnels courants	-	-
<b>Résultat opérationnel courant</b>	-	-
Autres produits et charges opérationnels non courants	2,8	(4,3)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2,8</b>	<b>(4,3)</b>
Charges financières (nettes)	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2,8</b>	<b>(4,3)</b>
Impôt sur le résultat	(0,7)	33,7
<b>Résultat net</b>	<b>2,1</b>	<b>29,4</b>

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, le résultat net des activités non poursuivies s'élève à 2,1 millions d'euros, contre 29,4 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2023. Le résultat du 1<sup>er</sup> semestre 2024 est principalement lié au dénouement en faveur de Fnac Darty du litige qui l'opposait au liquidateur de la société Comet Group Ltd, dans le cadre de la cession de Comet en 2012. La Supreme Court de Londres a refusé en date du 12 février 2024 la demande du liquidateur de Comet de contester le jugement rendu par la Cour d'Appel de Londres en octobre 2023 en faveur de Darty Holding SAS.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2023, le résultat net des activités non poursuivies s'élevait à 29,4 millions d'euros. Le résultat du 1<sup>er</sup> semestre 2023 est principalement lié à l'enregistrement d'un produit d'impôt de 32,6 millions d'euros consécutive à l'obtention de la prise de position de l'administration fiscale française qui a accepté, le 27 avril 2023, la déduction fiscale de la condamnation ainsi que les intérêts et frais liés au procès Comet. Dans le cadre du jugement du litige Comet, le Groupe avait été condamné à verser au mois de décembre 2022 un montant total de 111,9 millions de livres sterling (dont 89,6 millions de livres sterling de condamnation et 22,3 millions de livres d'intérêts et frais de procédure judiciaire), soit 126,3 millions d'euros. Par ailleurs au 1<sup>er</sup> semestre 2023, les frais liés au litige Comet avaient été comptabilisés en résultat net des activités non poursuivies pour -3,1 millions d'euros net d'impôts.

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	3,1	(5,9)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	-	-
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités non poursuivies</b>	<b>3,1</b>	<b>(5,9)</b>
Reclassement de la trésorerie des activités non poursuivies en actif en vue de la vente	-	-
<b>Flux nets liés aux activités non poursuivies</b>	<b>3,1</b>	<b>(5,9)</b>

Au 1<sup>er</sup> semestre 2023, les flux nets liés aux activités non poursuivies pour 3,1 millions d'euros sont liés au dénouement du de litige relatif à la procédure judiciaire concernant la cession de Comet Group Limited en 2012.

## Note 24 Evolution des passifs éventuels, engagements contractuels non comptabilisés et risques éventuels

Les passifs éventuels, engagements contractuels non comptabilisés et risques éventuels au 31 décembre 2023, sont décrits dans le chapitre 4, note 32 du document d'enregistrement universel 2023.

Par rapport à 2023, il n'y a pas d'évolution significative des engagements donnés ou reçus, en matière d'obligations contractuelles, de nantissements et de sûretés réelles.

### Procès, litiges et principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice

Les sociétés du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cours normal des opérations, dont des contentieux avec les administrations fiscales, sociales ou douanières. Les charges pouvant en découler, estimées probables par elles et leurs experts, ont fait l'objet de provisions.

#### Contentieux du liquidateur de Comet Group Limited à l'encontre de Darty Holdings SAS

Fnac Darty a confirmé, le 3 février 2020, avoir reçu une signification de contentieux du liquidateur de Comet Group Limited à l'encontre de Darty Holdings SAS, pour un montant d'environ 83 millions de livres sterling. Darty Holdings SAS, une filiale du Groupe, en sa qualité de successeur de Kesa International Limited (KIL), avait cédé en 2012, Comet Group, dont l'activité était l'exploitation de magasins de biens électroniques au Royaume-Uni. Le liquidateur allègue qu'en février 2012, antérieurement à l'acquisition de Darty par Fnac réalisée en 2016, Comet aurait remboursé une dette intragroupe à KIL, alors que Comet était déjà en état de cessation de paiements. Aucun élément concernant ce dossier n'avait été porté à la connaissance du Groupe Fnac au moment de l'acquisition de Darty. Le Groupe conteste fermement le bien-fondé de la requête, et a pris les mesures nécessaires pour défendre ses intérêts.

Une question préliminaire à la poursuite de la procédure au fond a été soulevée courant 2020, portant sur l'applicabilité au cas d'espèce de la section 239 de l'Insolvency Act 1986, condition nécessaire à la recevabilité du contentieux. À l'issue de la procédure relative à cette question préliminaire, plaidée en appel devant la High Court en mars 2021, une ordonnance du 23 avril 2021 a conclu à l'applicabilité au cas d'espèce des conditions de la section 239 de l'Insolvency Act 1986.

À la suite d'un jugement rendu le 17 novembre 2022, la High Court of Justice a ordonné à Darty Holdings, de rembourser au liquidateur un montant total de 111,9 millions de livres sterling, en ce compris les intérêts antérieurs au jugement et le remboursement d'une partie des coûts encourus par le Liquidateur. La juge a ordonné que le montant du jugement soit versé à la Cour dans l'attente d'un éventuel appel, avec des intérêts post-jugement au taux de 8 % (mais a observé que les parties pourraient parvenir à un accord sur ce point). En contrepartie de l'immobilisation de cette somme, Darty Holding a perçu des intérêts au taux du tribunal déterminé chaque mois. Par ailleurs, la juge a accordé à Darty Holdings la permission de faire appel de son jugement sur certains des motifs présentés.

Par ordonnance du 21 mars 2023, le juge a ordonné qu'une partie de cette somme, soit un montant de 36,3 millions de livres sterling, soit reversée au liquidateur. Cela a permis de réduire le montant du jugement déposé à la Cour et sur lequel Darty Holdings payait des intérêts.

Par décision en date du 9 octobre 2023, la Cour d'appel a infirmé le jugement de la High Court dans son intégralité. En conséquence, la Cour d'appel a ordonné que toutes les sommes détenues par la Cour soient reversées à Darty Holding. Le 27 octobre 2023, 81,1 millions de livres sterling ont ainsi été transférées à Darty Holding (soit le montant détenu par le tribunal plus les intérêts courus). Elle a également ordonné au liquidateur de rembourser le solde de 36,3 millions de livres sterling que la Cour a versé au Liquidateur en mars 2023 augmenté des intérêts (le versement de cette



somme étant conditionnée au rejet par la Cour Suprême de la demande d'autorisation d'appel déposée par le liquidateur en novembre 2023). Enfin, la Cour a condamné le liquidateur à payer une partie des frais de procédure engagés par Darty Holdings. Au total à la suite de la décision d'appel, Darty Holdings a reçu au troisième trimestre 2023, la somme de 83,5 millions de livres sterling.

Le 3 novembre 2023, le liquidateur a déposé une demande d'autorisation d'appel du jugement de la Cour d'appel auprès de la Cour suprême.

Le 12 février 2024, la Supreme Court de Londres a refusé la demande du liquidateur de Comet Group Limited de contester le jugement rendu par la Cour d'appel de Londres en octobre 2023 en faveur de Darty Holdings SAS. Cette décision clôt définitivement le contentieux lié à la cession de Comet Group Limited en 2012. À la suite de cette décision, Fnac Darty a reçu au 1<sup>er</sup> semestre 2024 les remboursements du solde de la somme initialement versée en décembre 2022 augmenté des intérêts ainsi que le solde des frais de procédure engagés, soit un montant total recouvré de 123,3 millions de livres (142,3 millions d'euros).

## **Griefs sur le Format Fnac Connect**

Fnac Darty a lancé en 2016 un format en franchise dénommé Fnac Connect, dédié à la vente de téléphonie et de produits nomades dans des magasins de surfaces réduites. Depuis 2019 et la crise Covid, des franchisés ont émis des griefs sur ce format.

Le Groupe a cherché, avec les cinq groupements franchisés ayant ouvert les quinze magasins existants, des solutions amiables de sortie ou d'aménagement du concept Fnac Connect. Dans cet objectif des négociations ont été engagées avec ces différents partenaires. Un accord a été trouvé avec 4 groupements franchisés. Un contentieux est toujours en cours avec un groupement franchisé.

## **Assignations d'une partie des franchisés adhérents du Groupement des franchisés Fnac Darty**

En juillet 2020, Fnac Darty fait l'objet de deux assignations devant le tribunal de commerce de Paris par une partie des franchisés adhérents du Groupement des franchisés Fnac Darty.

Le premier litige, pour un montant d'environ 2,2 millions d'euros, porte principalement sur le traitement des ventes en ligne dans le cadre du Click&Collect opéré dans les magasins des franchisés, une problématique à laquelle de nombreux réseaux de franchise sont confrontés compte tenu du développement de la vente en ligne tous secteurs confondus. Le Groupement et Darty ont porté cette affaire devant le conciliateur du tribunal de commerce de Paris et à la suite de plusieurs réunions de conciliation, un accord a été trouvé selon lequel Darty versera à chaque franchisé un avoir représentant une valeur globale de 300 milliers d'euros pour l'ensemble du litige portant sur les taux de gains différés. Cet accord a été entériné dans un protocole homologué par le juge le 21 juin 2021.

Le second litige, pour un montant d'environ 12,8 millions d'euros, s'appuie sur des allégations visant à faire peser sur Fnac Darty l'impact de la fermeture des magasins des franchisés Darty pendant la période de confinement. Fnac Darty conteste bien entendu fermement les fondements de cette demande. Le litige a été débattu en conciliation devant le tribunal de commerce de Paris mais les parties ne sont pas parvenues à trouver un accord, la procédure reste pendante. Les parties ont échangé plusieurs jeux de conclusions et les plaidoiries ont été fixées au 16 janvier 2023 devant le tribunal de commerce de Paris. Le tribunal de commerce de Paris a débouté les demandeurs de l'intégralité de leurs demandes. Le Groupement des Franchisés Fnac Darty n'a pas contesté ce jugement. En revanche, les franchisés parties à l'instance devant le Tribunal de Commerce ont interjeté appel du jugement rendu le 28 février 2023. A la suite d'une proposition de la Cour d'Appel, les parties ont accepté d'entrer en médiation. La médiation est en cours.

## **Grief formulé par l'Autorité de la concurrence**

A la fin du mois de février 2023, plusieurs acteurs du secteur de la fabrication et de la distribution de produits électroménagers (dont Darty) ont reçu une notification de griefs de la part des services d'instruction de l'Autorité de la concurrence (ADLC) dans laquelle il est reproché, notamment, à un certain nombre de fournisseurs d'avoir pris part à une entente verticale avec certains de leurs distributeurs.

Sur l'ensemble des griefs formulés par les services de l'ADLC, un seul vise Darty. Ce grief s'étend sur une période limitée ayant pris fin en décembre 2014, antérieurement à l'acquisition de Darty par Fnac réalisée en 2016. De plus, ce grief ne concerne qu'un nombre limité de catégories de produits bien identifiés.

Afin de mettre rapidement un terme à une procédure complexe et pouvoir consacrer l'ensemble de ses ressources à la réalisation opérationnelle de son plan stratégique « Everyday », Fnac Darty a décidé le 28 juin 2023 de ne pas

contester le seul grief qui lui était notifié et de solliciter le bénéfice de la procédure dite de transaction, prévue à l'article L. 464-2 du code de commerce.

Ce choix ne constitue ni un aveu ni une reconnaissance de responsabilité de la part de Darty.

Le montant exact de la sanction susceptible d'être infligée à Darty ne sera connu qu'à l'issue de la procédure, qui devrait en principe intervenir dans le courant de l'année 2024. En prévision de la décision de l'Autorité qui sera rendue à cette date, le Groupe a provisionné la somme de 85,0 millions d'euros.

Aucun des contentieux en cours dans lesquels les sociétés ou entreprises du Groupe sont impliquées, de l'avis de leurs experts, ne fait courir de risque au cours normal et prévisible des affaires ou au développement envisagé du Groupe.

Le Groupe estime qu'il n'existe, à sa connaissance, aucun litige (y compris toute procédure dont le Groupe aurait connaissance, qui serait en cours ou dont il serait menacé) comportant des risques probables significatifs, susceptibles d'affecter le patrimoine, le résultat ou la situation financière du Groupe, qui n'ait fait l'objet de provisions estimées nécessaires à la clôture de l'exercice. Aucun litige, pris individuellement, n'est significatif à l'échelle de la Société ou du Groupe. Le Groupe n'a connaissance d'aucun autre litige ou arbitrage, qui serait susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat de la Société ou du Groupe.

Les principaux risques et les principales incertitudes pour les 6 mois restants de l'exercice sont de même nature que ceux présentés pour l'ensemble de l'exercice et qui sont détaillés dans le chapitre 5 – Gestion et facteurs de risques du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et [www.fnacdarty.com](http://www.fnacdarty.com)). D'autres risques dont Fnac Darty n'a pas actuellement connaissance pourraient avoir une incidence négative sur son activité et ses résultats.

## Note 25 Parties liées

Au 30 juin 2024, la société Vesa Equity Investments détient 29,99 % du capital et 30,75 % des droits de vote exerçables de Fnac Darty. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024, aucune opération entre l'ensemble des sociétés consolidées de Fnac Darty et la société VESA Equity Investments n'est à mentionner. Vesa Equity n'a pas de représentant au conseil d'administration de Fnac Darty.

Au 30 juin 2024, le groupe Ceconomy Retail International détient 23,41 % du capital et 24,00 % des droits de vote exerçables de Fnac Darty. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024, aucune opération entre l'ensemble des sociétés consolidées de Fnac Darty et le groupe Ceconomy Retail International n'est à mentionner. Ceconomy n'a pas de représentant au conseil d'administration de Fnac Darty.

Au 30 juin 2024, la société Glas SAS, détient 10,89 % du capital et 11,17 % des droits de vote exerçables de Fnac Darty et n'a pas de représentant au conseil d'administration de Fnac Darty. Ainsi la société Glas SAS n'est pas une partie liée. Les titres Fnac Darty anciennement détenus par Indexia Développement étaient nantis au profit d'ICG et ont été transférés en 2023 à la société Glas SAS.

Au 31 décembre 2023, la société Vesa Equity Investments détenait 29,99 % du capital et 30,60 % des droits de vote exerçables de Fnac Darty. Aucune opération entre l'ensemble des sociétés consolidées de Fnac Darty et la société VESA Equity Investments n'était à mentionner. Vesa Equity n'avait pas de représentant au conseil d'administration de Fnac Darty.

Au 31 décembre 2023, le groupe Ceconomy Retail International détenait 23,41 % du capital et 23,89 % des droits de vote exerçables de Fnac Darty. Au cours de l'exercice 2023, aucune opération entre l'ensemble des sociétés consolidées de Fnac Darty et le groupe Ceconomy Retail International n'était à mentionner. Ceconomy n'avait pas de représentant au conseil d'administration de Fnac Darty.

Au 31 décembre 2023, la société Glas SAS, détenait 10,89 % du capital et 11,12 % des droits de vote exerçables de Fnac Darty et n'avait pas de représentant au conseil d'administration de Fnac Darty. Ainsi la société Glas SAS n'était pas une partie liée.

## Note 26 Evénements postérieurs à la clôture

L'Assemblée Générale mixte des actionnaires en date du 29 mai 2024 a approuvé le dividende d'un montant de 0,45 euro brut par action. Il a été payé le 5 juillet 2024 en numéraire à hauteur de 12,5 millions d'euros.

### Projet d'acquisition d'Unieuro

Le **projet d'acquisition d'Unieuro**<sup>1</sup> permettrait de constituer un leader de la vente de produits électroniques, d'électroménager, de produits éditoriaux et de services en Europe de l'Ouest et du Sud avec plus de 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 30 000 collaborateurs et plus de 1 500 magasins. La combinaison des deux entités offrirait des positions de #1 ou de #2 dans ses principaux marchés.

L'opération offre un potentiel de synergies opérationnelles estimé à plus de 20 millions d'euros avant impôts en année pleine, principalement grâce à des économies d'échelle sur les achats et à l'intégration de l'activité de marque propre. Unieuro bénéficiera également de l'expertise du Groupe Fnac Darty en termes d'efficacité opérationnelle. Des opportunités de réaliser davantage de synergies seront étudiées post transaction.

Le Groupe anticipe un impact relatif sur son résultat par action de plus de 10% dès 2025, synergies comprises et un impact positif sur son résultat opérationnel courant et son cash-flow opérationnel.

L'offre d'achat serait composée pour chaque action Unieuro de :

- 9,0 euros en numéraire ; et
- 0,10 action Fnac Darty nouvellement créées<sup>2</sup>.

Cette offre valorise Unieuro à 12,0 euros par action, soit une prime de 42% sur la moyenne du cours de bourse à la clôture pondéré par les volumes du 15 juillet 2024 et une prime de 34% sur la moyenne des cours de bourse à la clôture pondérés par les volumes des 3 derniers mois. Elle valorise 100% du capital<sup>3</sup> d'Unieuro à 249 millions d'euros étant entendu que le Groupe détient déjà 4,4% du capital d'Unieuro.

<sup>1</sup> Voir Communiqué de presse du 16 juillet 2024

<sup>2</sup> Sur la base du cours clôture de Fnac Darty de 30,20€ au 15 juillet 2024

<sup>3</sup> Basé sur 20,7 millions d'actions Unieuro en circulation

Cette offre permettrait aux actionnaires d'Unieuro de monétiser la valeur de leur participation tout en conservant une exposition au potentiel de création de valeur de l'entité combinée.

L'offre serait financée de la manière suivante :

- Fnac Darty et Ruby Equity Investment<sup>1</sup> envisagent de créer une société d'investissement commune (détenue respectivement à 51% et 49%) qui détiendra la participation dans Unieuro. Cette société serait contrôlée et consolidée par le Groupe Fnac Darty.
- La part en numéraire, qui représente c.75% du montant total de l'offre, serait financée par Ruby Equity Investment et Fnac Darty à hauteur respectivement d'environ 2/3 et d'environ 1/3.
- L'apport en actions, qui représente c.25% du montant total de l'opération, serait financée par Fnac Darty par l'émission d'environ 2,0 millions de titres<sup>2</sup>, dans la limite des délégations en vigueur, représentant environ 6,6% du capital de Fnac Darty post-opération.
- La hausse de l'endettement net du Groupe sera limitée à environ +56 millions d'euros<sup>3</sup> permettant à Fnac Darty de préserver sa flexibilité financière et de poursuivre sa politique d'allocation du capital.

Le lancement de l'offre publique d'achat devrait intervenir après la levée des conditions préalables usuelles liées aux autorisations réglementaires italiennes. Par ailleurs, cette opération fera l'objet d'une revue au titre du contrôle des concentrations.

La finalisation de ce rapprochement est envisagée au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024.

---

<sup>1</sup> Société affiliée à VESA Equity Investment

<sup>2</sup> Sur la base du cours de clôture de Fnac Darty de 30,20€ au 15 juillet 2024

<sup>3</sup> Hors frais de transaction

# **4** **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE**



KPMG SA  
2 Avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense Cedex



Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

## **Fnac Darty S.A.**

9, rue des Bateaux-Lavois - 94200 Ivry-sur-Seine

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024

Aux Actionnaires de la société Fnac Darty S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la société Fnac Darty S.A., relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### **I - Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.



KPMG SA  
2 Avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense Cedex



Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

## II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels résumés.

Paris La Défense, le 24 juillet 2024

KPMG S.A.

Paris La Défense, le 24 juillet 2024

Deloitte & Associés

Caroline Bruno-Diaz

Associée

Guillaume Crunelle

Associé

# 5 DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2024

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 24 juillet 2024

Enrique Martinez

Directeur Général





## FNAC DARTY

Flavia  
9, rue des Bateaux-Lavours  
94200 Ivry-sur-Seine  
[www.fnacdarty.com](http://www.fnacdarty.com)

Fnac Darty  
Société anonyme au capital de 27 778 578 €  
RCS Créteil 055 800 296